

Rapport Financier Semestriel 2024

Incluant :

- Rapport Semestriel d'Activité 2024
- Etats Financiers Consolidés Résumés au 30 Juin 2024
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'Information Financière Semestrielle 2024
- Déclaration des Personnes Responsables du Rapport Financier Semestriel 2024

Leader mondial de la construction durable

RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2024

Nouveau record de marge d'exploitation Avancées majeures dans le repositionnement stratégique

- Record de marge d'exploitation à 11,7%
- Amélioration séquentielle des volumes
- Ecart prix-coûts positif avec une stabilité des prix en séquentiel
- Trois acquisitions stratégiques de croissance rentable : CSR, Bailey et FOSROC ajoutant au total ~2 Mds€ de chiffre d'affaires en année pleine, ~450 M€ d'EBITDA (dont 100 M€ de synergies en année 3)
- Plus des 2/3 du résultat d'exploitation pro forma du Groupe désormais réalisé sur des zones géographiques à forte croissance : Amérique du Nord, Asie et pays émergents
- Forte génération de cash flow libre à 2,5 Mds€ avec un taux de conversion de 75%
- Marge d'exploitation attendue à deux chiffres sur le S2 2024 et sur l'ensemble de l'année, pour la 4^e année consécutive

Benoit Bazin, Président-Directeur Général, a déclaré :

« Ce premier semestre a une nouvelle fois démontré le succès du nouveau profil de Saint-Gobain, reflétant la capacité du Groupe à s'adapter à différents contextes macroéconomiques et à continuer de surperformer. Le déploiement de notre offre complète de solutions durables et innovantes, qui s'accompagne d'un renforcement du mix, et l'organisation locale décentralisée par pays, qui responsabilise sur la performance commerciale comme sur la gestion proactive des coûts, nous ont permis d'enregistrer un nouveau record de marge d'exploitation et une forte génération de cash flow libre. Je suis très reconnaissant de l'engagement de nos équipes et de leur contribution au progrès régulier de la performance du Groupe.

Depuis le début de l'année, Saint-Gobain a accéléré le renforcement de son profil de croissance rentable avec 3 acquisitions emblématiques dans la construction légère et durable : CSR en Australie, Bailey au Canada et FOSROC dans la chimie de la construction, principalement en Inde et au Moyen-Orient. Pro forma de ces évolutions de périmètre, plus des deux tiers du résultat d'exploitation du Groupe provient désormais d'Amérique du Nord, d'Asie et des pays émergents, des zones structurellement en forte croissance et sur lesquelles le Groupe réalise une excellente performance.

Dans un contexte de marchés encore difficiles pour la construction neuve en Europe, mais proches d'un point bas, nous anticipons une poursuite de l'amélioration de l'activité au second semestre. Je suis confiant que 2024 sera une nouvelle année de succès pour Saint-Gobain, avec une marge d'exploitation à deux chiffres sur le second semestre et sur l'ensemble de l'année, pour la 4^e année consécutive. »

Exécution réussie de la stratégie : un nouveau profil de croissance rentable

Le Groupe continue de surperformer ses marchés grâce à la pertinence de son positionnement stratégique au cœur des enjeux énergétiques et de décarbonation, et à la force de son organisation locale par pays qui permet d'offrir des solutions complètes aux clients.

- **Une rotation de près de 40% des ventes du Groupe depuis 2018** avec 9,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires cédé (marge d'EBITDA inférieure à 5%) et 6,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires acquis (marge d'EBITDA d'environ 20%) ;
- **Une accélération du repositionnement du Groupe vers l'Amérique du Nord, l'Asie et les pays émergents** qui représentent désormais **67% du résultat d'exploitation du Groupe** sur le semestre (pro forma des évolutions de périmètre récentes) : 35% en Amérique du Nord, 32% en Asie et pays émergents, et 33% en Europe occidentale ;
- **La poursuite du renforcement dans la chimie de la construction avec 6,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel** (pro forma). L'acquisition de FOSROC (finalisation attendue au premier semestre 2025) renforcera la présence de Saint-Gobain dans les pays émergents à forte croissance, notamment en Inde et au Moyen-Orient, et complètera parfaitement les positions de Weber, Chryso et GCP ;
- **Une offre complète de solutions durables, différenciées et innovantes – s'appuyant sur des systèmes intégrés et une offre bas carbone de référence** – qui étendent la gamme proposée à chaque client et renforcent le mix du Groupe, ainsi que sa capacité à capter une plus grande part de la chaîne de valeur. Saint-Gobain dispose ainsi de la plus large offre au monde de solutions bas carbone, notamment en termes de plaques de plâtre (Klima), verre (ORAÉ®), laine de verre (LANAÉ®), additifs et adjuvants (Chryso EnviroMix®) ;
- **Une organisation locale**, conduite à 90% par des dirigeants natifs de leur pays, apportant une grande proximité clients, un bon « *pricing power* », une forte capacité d'adaptation, des gains d'efficacité et une responsabilisation accrue des équipes locales ;
- **Une marge d'exploitation en forte progression ces dernières années avec un nouveau plus haut historique au premier semestre 2024 malgré un environnement macroéconomique difficile.**

Performance opérationnelle du Groupe

A données comparables, le chiffre d'affaires baisse de **-4,9%** par rapport au premier semestre 2023 (en amélioration d'environ deux points au deuxième trimestre à -3,9%, après -5,8% au premier trimestre), affecté par le recul de la construction neuve en Europe mais soutenu par la croissance des Amériques et de l'Asie-Pacifique.

Les **prix du Groupe s'inscrivent à -1,0%** sur le semestre (stables en séquentiel entre le premier et le deuxième trimestre 2024), permettant de générer un **écart prix-coûts positif**, grâce à une grande rigueur d'exécution sur les prix et à la réduction de certains coûts de matières premières et énergie.

Les **volumes s'inscrivent à -3,9%** sur le semestre, soit une **amélioration séquentielle par rapport aux chiffres du quatrième trimestre 2023** (-4,5%), ce qui reflète une situation contrastée entre une baisse marquée de la construction neuve en Europe et la bonne résilience générale de la rénovation. Le Groupe prend **de façon proactive, localement, les mesures commerciales et industrielles nécessaires pour poursuivre sa très bonne performance opérationnelle.**

A données réelles, le chiffre d'affaires se replie de **-6,0% à 23,5 milliards d'euros**, avec un effet de change de -0,3%. L'effet périmètre de -0,8% résulte de **l'optimisation du profil du Groupe**, grâce à des cessions – notamment dans la distribution (Royaume-Uni), les activités de transformation du vitrage, l'isolation en mousse (Royaume-Uni) et l'activité de barrières et terrasses (Etats-Unis) – et des acquisitions, principalement dans la chimie de la construction (Izomaks, Adfil, Menkol Industries, Drymix, Technical Finishes, IDP Chemicals), en Amérique du Nord (Building Products of Canada et Bailey au Canada, ICC aux Etats-Unis) et en Asie-Pacifique (U.P.Twiga en Inde, Hume en Malaisie). **L'intégration des acquisitions récentes se déroule bien et les plans de synergies sont confirmés et exécutés avec succès.**

Le **résultat d'exploitation du Groupe atteint 2 751 millions d'euros**, proche de son record historique, démontrant une nouvelle fois la résilience des résultats dans un contexte difficile. La **marge d'exploitation** du Groupe progresse de nouveau et atteint un **plus haut historique de 11,7% au premier semestre 2024**, contre 11,3% au premier semestre 2023, grâce à une hausse en Amériques et en Asie-Pacifique, et avec une stabilité en Europe et dans les Solutions de Haute Performance.

Performance par segment (chiffre d'affaires à données comparables)

Europe, Moyen-Orient et Afrique : amélioration séquentielle des volumes, proches d'un point bas, et marge d'exploitation stable à son niveau record

L'activité en Europe s'établit à -7,9% sur le semestre avec un effet volume de -5,9%, soit une nette amélioration des volumes entre le premier trimestre (-8,2%) et le deuxième trimestre (-3,7%), au-delà du simple effet des jours ouvrés, dans un contexte de construction neuve toujours fortement ralentie, tandis que la rénovation (environ 60% des ventes) résiste mieux. La marge d'exploitation conserve son niveau record à 8,7%, grâce à un périmètre d'activités optimisé et à une très bonne gestion des coûts et de l'efficacité industrielle.

- **L'Europe du Nord** s'inscrit en baisse de -7,1% sur le semestre, marquant une nette amélioration séquentielle au deuxième trimestre à -3,2% (après -11,0% au premier trimestre), la plupart des pays ayant touché ou s'approchant du point bas. Les **pays nordiques** et **l'Allemagne** ont été affectés par le ralentissement de la construction neuve, tandis que la rénovation affiche une meilleure résilience. Nos activités au **Royaume-Uni** ont touché un point bas, le Groupe tirant parti de la **dynamique commerciale** spécifique à son offre complète de solutions et de systèmes aux bénéfices quantifiés. En **Europe de l'Est**, les **volumes accélèrent** leur progression pour le troisième trimestre consécutif. La signature d'un contrat de fourniture d'électricité renouvelable en Roumanie permettra de couvrir 100% des besoins en électricité de Saint-Gobain dans le pays à partir de 2026.
- **L'Europe du Sud, Moyen-Orient & Afrique** se replie de -8,6% sur le semestre, marquant une légère amélioration séquentielle au deuxième trimestre à -7,1% (après -10,1% au premier trimestre), avec un marché du neuf encore en nette baisse en **France**. Saint-Gobain continue néanmoins de surperformer son marché grâce à sa forte exposition à la rénovation, et à son offre complète de solutions. Dans le cadre du décret tertiaire, qui impose une réduction de 40% d'ici 2030 de la consommation d'énergie des grands bâtiments non-résidentiels, Saint-Gobain Solutions France propose actuellement des projets de rénovation globale, permettant une réduction de plus de 50% de la consommation d'énergie, notamment grâce à des systèmes de façades à haute performance (EnveoVent[®]) et à la mise en place de vitrages à haut niveau de contrôle solaire (COOL-LITE[®]). **L'Espagne et l'Italie progressent nettement** dans des marchés de la rénovation en croissance. Les **pays du Moyen-Orient et d'Afrique** affichent quant à eux une **forte croissance**, notamment au Moyen-Orient grâce au succès des investissements récents.

Amériques : croissance des ventes en Amérique du Nord et marge d'exploitation record

La Région affiche une **croissance interne de +1,2%** sur le semestre, portée par la surperformance de l'Amérique du Nord et malgré le repli de l'Amérique latine. Le résultat d'exploitation atteint un nouveau record sur un semestre, de même que la marge à 19,0% (contre 17,8% au premier semestre 2023), soutenus par une gestion rigoureuse des prix et des coûts, et la progression des volumes en Amérique du Nord.

- L'**Amérique du Nord** progresse de +4,1% sur le semestre, à la fois grâce aux prix et aux volumes, tirée par un marché de la rénovation dynamique et avec une stabilisation de la construction neuve à un bon niveau. Le Groupe **continue de gagner des parts de marché**, bénéficiant de son offre complète et différenciée de solutions de construction légère pour les applications intérieures et extérieures. Malgré une base de comparaison élevée dans la toiture au deuxième trimestre comme anticipé, l'activité affiche une nette croissance sur l'ensemble du semestre. Les intégrations récentes de **Kaycan, Building Products of Canada** et **Bailey** contribuent à cette bonne dynamique commerciale.
- L'**Amérique latine** affiche un repli de -7,6% sur le semestre, dans des marchés encore en recul, mais en voie de stabilisation au deuxième trimestre avec des volumes proches de l'équilibre. Au **Brésil**, certains indicateurs macroéconomiques continuent à s'améliorer. Le Groupe y bénéficie de l'ouverture d'une nouvelle ligne de plaques de plâtre près de São Paulo, prenant des parts de marché sur les produits traditionnels avec une offre complète de solutions de construction légère. Les autres pays de la Région bénéficient de l'enrichissement de l'offre et du mix, tout particulièrement au **Mexique**.

Asie-Pacifique : croissance des ventes et marge d'exploitation record

La Région enregistre au premier semestre une **croissance interne de +1,2%** tirée notamment par la forte dynamique de l'Inde. La marge d'exploitation atteint un record sur le semestre à 13,0% (contre 12,5% au premier semestre 2023), soutenue par les volumes et la bonne gestion des prix.

L'**Inde** affiche une nouvelle **surperformance** avec une **progression des volumes**, portée par son offre complète et innovante. Le Groupe tire parti dans le pays de ses nombreuses initiatives récentes autour de la « *sustainability* », avec notamment la production de verre bas carbone (ORAÉ®, -42% de CO₂) et de plâtre très bas carbone. Dans un marché de la construction neuve difficile en **Chine**, le Groupe **continue à gagner des parts de marché** sur une base de comparaison élevée au deuxième trimestre, étendant sa présence à l'intérieur du pays avec le succès de son modèle de vente très digitalisé. L'**Asie du Sud-Est** se maintient à un **bon niveau, tirée par la Malaisie, l'Indonésie et Singapour**, notamment grâce à l'enrichissement de son offre et à une forte dynamique d'innovation.

Solutions de Haute Performance (SHP) : amélioration séquentielle de la croissance interne et stabilité de la marge d'exploitation

SHP affiche une **croissance interne de -3,5%** sur le semestre, marquant une amélioration séquentielle au deuxième trimestre à -1,6%. La marge d'exploitation reste stable à 12,3%, la bonne gestion des coûts et des prix compensant le repli des volumes.

- Les activités servant les **clients mondiaux de la construction** se replient de -2,7% sur le semestre, compte tenu du fort recul des solutions de renforcement d'Adfors, mais progressent au deuxième trimestre (+1,2%) sur une base de comparaison plus aisée (Adfors) et tirées par le métier Chimie de la Construction (en croissance de +3,1%). La **bonne dynamique de Chryso et GCP** se poursuit, tirée par les projets d'infrastructure et l'innovation pour la décarbonation de la construction. La signature d'un accord définitif pour l'acquisition de FOSROC en juin marque l'accélération du Groupe dans la chimie de la construction dans des pays structurellement en forte croissance (Inde, Moyen-Orient et Asie-Pacifique).
- L'activité **Mobilité** stabilise ses ventes (-1,0%), sur une base de comparaison élevée après le rebond des ventes en 2023 : elle poursuit ses investissements d'innovation et l'optimisation de ses sites industriels avec la fermeture en juin 2024 de l'usine d'Avilès en Espagne.
- Les activités servant l'**Industrie** reculent de -5,9%, affectées par des marchés industriels en baisse, notamment ceux liés aux cycles d'investissement.

Analyse des comptes consolidés du premier semestre 2024

Les comptes consolidés non audités du premier semestre 2024 ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes et ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 25 juillet 2024.

| En millions d'euros | S1 2023 | S1 2024 | Variation % |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Chiffre d'affaires et produits accessoires | 24 954 | 23 464 | -6,0% |
| Résultat d'exploitation (RE) | 2 813 | 2 751 | -2,2% |
| Marge d'exploitation | 11,3% | 11,7% | |
| Amortissements d'exploitation | 980 | 1 026 | 4,7% |
| Pertes et profits hors exploitation | -55 | -125 | -127,3% |
| EBITDA | 3 738 | 3 652 | -2,3% |
| Plus et moins-values de cessions, dépréciations d'actifs et impacts liés aux variations de périmètre | -464 | -164 | 64,7% |
| Résultat opérationnel | 2 294 | 2 462 | 7,3% |
| Résultat financier | -196 | -215 | -9,7% |
| Dividendes reçus des participations | 1 | 1 | n.s |
| Impôts sur les résultats | -607 | -546 | 10,0% |
| Sociétés mises en équivalence | 3 | 2 | n.s |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 495 | 1 704 | 14,0% |
| Part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle | 45 | 44 | -2,2% |
| Résultat net de l'ensemble consolidé part du Groupe | 1 450 | 1 660 | 14,5% |
| BNPA (Bénéfice Net Par Action)² (en €) | 2,84 | 3,31 | 16,5% |
| Résultat net courant¹ | 1 821 | 1 706 | -6,3% |
| BNPA (Bénéfice Net Par Action)² courant¹ (en €) | 3,57 | 3,40 | -4,8% |
| EBITDA | 3 738 | 3 652 | -2,3% |
| Amortissements des droits d'usage | -340 | -351 | -3,2% |
| Résultat financier | -196 | -215 | -9,7% |
| Impôts sur les résultats | -607 | -546 | 10,0% |
| Investissements industriels ³ | -616 | -583 | -5,4% |
| <i>dont capacités additionnelles</i> | 274 | 255 | -6,9% |
| Variation du Besoin en fonds de roulement ⁴ | -61 | 248 | n.s |
| Cash flow libre⁵ | 2 192 | 2 460 | 12,2% |
| Taux de conversion de cash flow libre⁶ | 65% | 75% | |
| ROCE | 15,7% | 14,4% | |
| Investissements en location | 442 | 425 | -3,8% |
| Investissements en titres nets de l'endettement acquis ⁷ | 228 | 847 | n.s |
| Désinvestissements | 857 | 60 | n.s |
| Endettement net de l'ensemble consolidé | 8 922 | 9 443 | 5,8% |

- Résultat net courant : résultat net (part du Groupe) hors plus ou moins-values de cessions, dépréciations d'actifs et provisions non récurrentes significatives
- Calculé sur le nombre moyen pondéré de titres en circulation (501 808 814 actions au S1 2024, contre 510 080 726 actions au S1 2023)
- Investissements industriels : investissements corporels et incorporels
- Variation du besoin en fonds de roulement : sur 12 mois glissants (Cf. Annexe 4, en bas du tableau de financement)
- Cash flow libre = EBITDA - amortissements des droits d'usage + résultat financier + impôts sur les résultats - investissements industriels hors capacités additionnelles + variation du besoin en fonds de roulement 12 mois glissants
- Taux de conversion de cash flow libre = cash flow libre / EBITDA hors amortissements des droits d'usage
- Investissements en titres nets de l'endettement acquis : 847 millions d'euros au S1 2024, dont 784 millions d'euros de sociétés contrôlées

L'EBITDA s'inscrit à **3 652 millions d'euros**, proche de son plus haut historique. Les pertes et profits hors exploitation intégrés à l'EBITDA atteignent -125 millions d'euros.

Les plus et moins-values de cessions, les dépréciations d'actifs et impacts liés aux variations de périmètre s'inscrivent à -164 millions d'euros (contre -464 millions d'euros au premier semestre 2023) : -35 millions d'euros de dépréciations d'actifs essentiellement liées aux cessions et fermetures de sites (-65 millions d'euros au premier semestre 2023), -103 millions d'euros d'amortissements incorporels d'allocation du prix d'acquisition – PPA (-85 millions d'euros au premier semestre 2023), et -26 millions d'euros de résultat sur cession d'actifs et autres produits et charges opérationnels (-314 millions d'euros au premier semestre 2023 avec l'écart de conversion sur les actifs cédés de la distribution britannique).

Le résultat net courant ressort proche de son record historique à 1 706 millions d'euros. Le taux d'impôt sur le résultat net courant s'inscrit à 24%.

Les investissements industriels s'établissent à 583 millions d'euros (contre 616 millions d'euros au premier semestre 2023). Les investissements de croissance sont concentrés à 72% sur l'Amérique du Nord, l'Asie et les pays émergents. Le Groupe a ouvert 11 nouvelles usines et lignes de production au premier semestre 2024, en particulier sur les marchés à forte croissance de la chimie de la construction et de la construction légère.

Le cash flow libre atteint 2 460 millions d'euros – en progression de +12% par rapport au premier semestre 2023 – avec un **taux de conversion de cash flow libre de 75%** (contre 65% au premier semestre 2023), grâce au bon niveau de l'EBITDA et à une très bonne gestion du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) d'exploitation qui ressort à 23 jours de chiffre d'affaires à fin juin 2024 contre 25 jours à fin juin 2023.

Les investissements en titres nets de l'endettement acquis s'élèvent à 847 millions d'euros (contre 228 millions d'euros au premier semestre 2023), reflétant principalement les acquisitions de Bailey au Canada, Glass Service (solutions digitales pour accélérer la décarbonation des fours verriers), ICC dans l'isolation technique aux Etats-Unis, et des acquisitions dans la chimie de la construction (Izomaks en Arabie saoudite, IMPTEK en Equateur, Technical Finishes en Afrique du Sud et R.SOL en France).

En ligne avec l'objectif de terminer le plan de **rachat d'actions** de 2 milliards d'euros dès 2024, soit un an plus tôt que prévu, un montant d'environ 200 millions d'euros a été alloué par le Groupe au rachat de ses propres actions au premier semestre 2024 (nets des opérations liées à l'actionnariat salarié). Le nombre de titres en circulation est ainsi réduit à environ 499,5 millions à fin juin 2024 contre 502 millions à fin décembre 2023.

L'endettement net s'établit à 9,4 milliards d'euros fin juin 2024. Le ratio d'endettement net sur fonds propres (capitaux propres de l'ensemble consolidé) s'élève à 39% (contre 38% au 30 juin 2023). **Le ratio « dette nette sur EBITDA sur douze mois glissants »** atteint 1,4 au 30 juin 2024.

Perspectives 2024 et priorités stratégiques

Dans un environnement géopolitique et macroéconomique qui reste difficile, Saint-Gobain démontrera une nouvelle fois en 2024 sa résilience et sa très bonne performance opérationnelle, grâce à la pertinence de sa stratégie, et à ses actions proactives au plan commercial et industriel qui lui permettent de surperformer ses marchés.

Saint-Gobain anticipe un repli de certains de ses marchés sur l'ensemble de l'année 2024, mais bénéficiera au second semestre d'une base de comparaison plus aisée et d'une amélioration séquentielle dans certains pays :

- Europe : résilience de la rénovation alors que le marché de la construction neuve reste difficile avant d'atteindre progressivement un point bas pays par pays ;
- Amériques : maintien d'une bonne tenue de la construction en Amérique du Nord, dans le neuf comme la rénovation ; reprise attendue en Amérique latine ;
- Asie-Pacifique : bonne croissance principalement tirée par l'Inde et l'intégration de CSR ;
- Solutions de Haute Performance : croissance dynamique dans la Chimie de la Construction, bonne tenue de la Mobilité et marchés industriels contrastés en termes de demande.

Dans ce contexte, le Groupe poursuivra en 2024 la mise en œuvre des **priorités stratégiques du plan « Grow & Impact » qu'il s'est fixées pour la période 2021-2025** :

1) Poursuivre nos actions pour la rentabilité et la génération de cash flow libre

- Attention permanente au différentiel prix-coûts ;
- Initiatives de productivité et adaptation rapide pays par pays, lorsque c'est nécessaire ;
- Investissements industriels légèrement supérieurs à 4% du chiffre d'affaires, avec une allocation rigoureuse ciblée sur les marchés à forte croissance.

2) Surperformer nos marchés en renforçant notre profil de croissance rentable

- Enrichir notre offre complète de solutions intégrées, différenciées et innovantes qui apportent « *sustainability* » et performance à nos clients ;
- Poursuivre notre dynamique d'acquisitions créatrices de valeur et de cessions ciblées, et bénéficier de l'intégration réussie des acquisitions récentes.

3) Déployer avec engagement notre feuille de route ESG de leader de la construction durable

- Valoriser auprès de nos clients nos solutions à impact positif et bas carbone ;
- Elargir la décarbonation de la construction à l'ensemble de la chaîne de valeur en jouant pleinement notre rôle de chef de file de la construction durable.

**Malgré un contexte qui reste difficile sur certains marchés,
Saint-Gobain vise une marge d'exploitation à deux chiffres au second semestre
et sur l'ensemble de l'année 2024, pour la quatrième année consécutive**

Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté au second semestre 2024 sont ceux décrits à la section 6.1 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.24-0100 (le « Document d'enregistrement universel 2023 »). Ces facteurs de risques demeurent applicables à la date du présent rapport et n'ont pas subi d'évolution significative, à l'exception des descriptifs des procédures judiciaires et administratives figurant à la section 6.1.4 du Document d'enregistrement universel 2023 qui sont mis à jour dans la note 9 des comptes consolidés au 30 juin 2024.

Calendrier financier

Une réunion pour les analystes et investisseurs aura lieu le **26 juillet 2024 à 8h30** (heure française). Elle sera retransmise en direct sur le site internet de Saint-Gobain : www.saint-gobain.com

- Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2024 : mardi 29 octobre 2024, après bourse.

CONTACTS ANALYSTES, INVESTISSEURS

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Vivien Dardel | (+33) 1 88 54 29 77 |
| Floriana Michalowska | (+33) 1 88 54 19 09 |
| Alix Sicaud | (+33) 1 88 54 38 70 |
| James Weston | (+33) 1 88 54 01 24 |

CONTACTS PRESSE

| | |
|------------------------|---------------------|
| Patricia Marie | (+33) 1 88 54 26 83 |
| Laure Bencheikh | (+33) 1 88 54 26 38 |
| Yanice Biyogo | (+33) 1 88 54 27 96 |

Glossaire :

- Les indicateurs croissance interne et variation à données comparables du chiffre d'affaires ou du résultat d'exploitation reflètent la performance organique en excluant l'impact :

- des variations de périmètre, en calculant les indicateurs de l'exercice considéré sur la base du périmètre de consolidation de l'exercice précédent (effet de périmètre)
- des variations de taux de change, en calculant les indicateurs de l'exercice considéré et ceux de l'exercice précédent sur la base des taux de change identiques de l'exercice précédent (impact à taux de change comparables)
- des changements dans les principes comptables applicables

- **EBITDA** : résultat d'exploitation + amortissements d'exploitation - pertes et profits hors exploitation

- **Marge d'exploitation** = Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaires

- **ROCE** (retour sur capitaux employés) : résultat d'exploitation de l'exercice, corrigé des variations de périmètre, rapporté aux actifs et passifs sectoriels à la clôture de l'exercice

- **ESG** : Environnement, Social, Gouvernance

- **Allocation du prix d'acquisition** (PPA : « Purchase Price Allocation ») : correspond à la reconnaissance des actifs et des passifs acquis à leur appréciation à la juste valeur et à l'affectation du goodwill résiduel, comme l'exigent les normes comptables IFRS 3 (révisée) et IAS 38, pour les regroupements d'entreprises. Les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA correspondent aux amortissements des marques, des listes clients et de la propriété intellectuelle. Ils sont reconnus séparément en « autres produits et charges opérationnels »

- **Pro forma** : chiffre d'affaires ou résultat d'exploitation intégrant les évolutions de périmètre (signées ou clôturées) sur la période

Tous les indicateurs de ce communiqué (non définis ci-dessus et en notes de bas de page) font l'objet d'une explication dans les notes aux états financiers du rapport financier semestriel, disponible en suivant le lien ci-contre : <https://www.saintgobain.com/fr/finance/information-reglementee/rapport-financier-semestriel>

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Endettement net | Note 10 |
| Pertes et profits hors exploitation | Note 5 |
| Résultat d'exploitation | Note 5 |
| Résultat financier | Note 10 |
| Résultat net courant | Note 5 |
| Résultat opérationnel | Note 5 |
| Besoin en fonds de roulement | Note 5 |

Avertissement important - déclarations prospectives :

Ce communiqué contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Saint-Gobain. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation des termes « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier » ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que Saint-Gobain estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, les investisseurs sont alertés du fait qu'elles ne constituent pas des garanties quant à sa performance future. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques, connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Saint-Gobain, et notamment les risques décrits dans la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel de Saint-Gobain et les principaux risques et incertitudes présentés au sein du rapport semestriel d'activité 2024, chacun de ces documents étant disponible sur le site Internet de Saint-Gobain (www.saint-gobain.com). En conséquence, toute précaution doit être prise dans l'utilisation de ces déclarations prospectives. Ce document contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Saint-Gobain ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison excepté en application des dispositions légales et réglementaires.

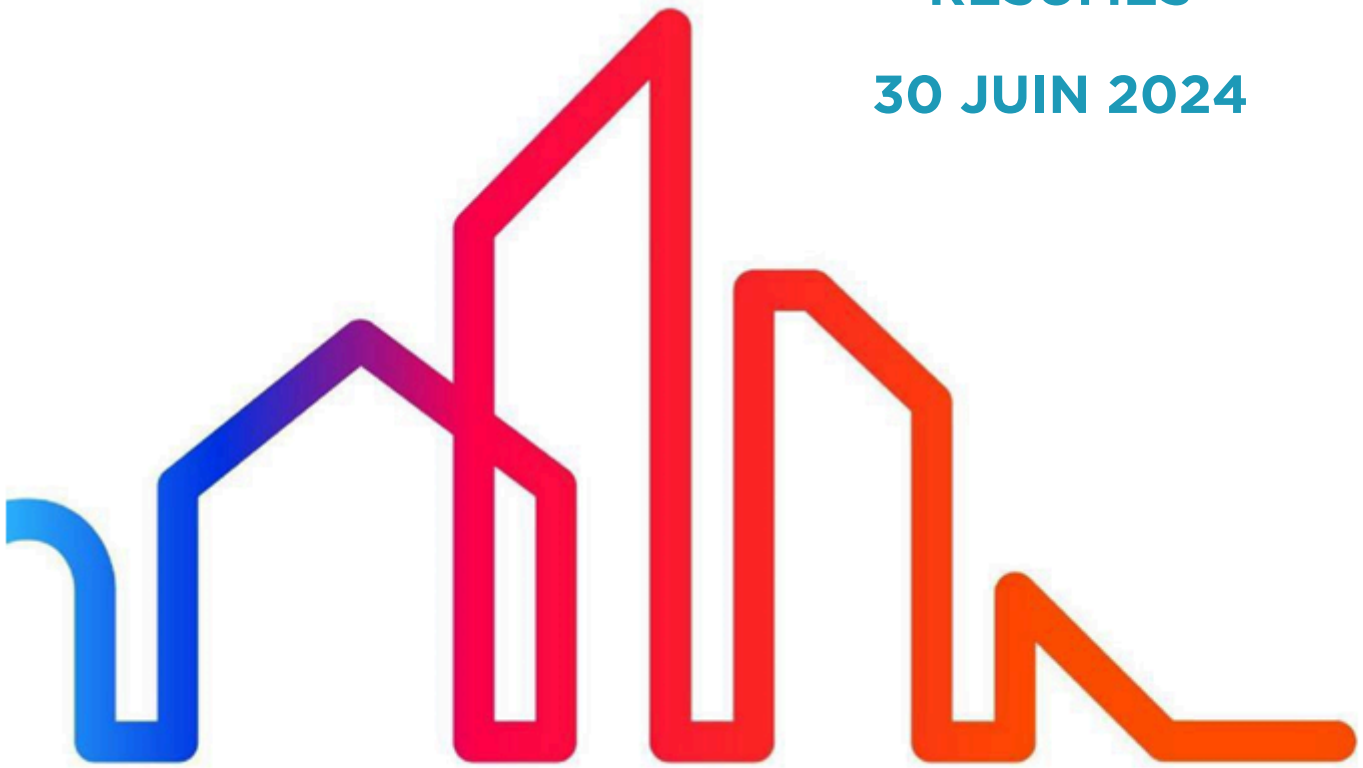
Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre de vente ou d'échange d'actions ou autres titres de Saint-Gobain.

Pour toute information complémentaire, se reporter au site internet www.saint-gobain.com



**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
RÉSUMÉS**

30 JUIN 2024



SOMMAIRE DÉTAILLÉ

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS 2024 | 4 |
| BILAN CONSOLIDÉ | 4 |
| COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ | 5 |
| ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ | 6 |
| TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE | 7 |
| TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS | 8 |
| NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS | 9 |
| NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES | 9 |
| 1.1 Référentiel appliqué | 9 |
| 1.2 Estimations et hypothèses | 10 |
| NOTE 2 ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE ET CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE | 11 |
| 2.1 Evènements significatifs de la période | 11 |
| 2.2 Contexte macroéconomique | 12 |
| NOTE 3 ENJEUX CLIMATIQUES | 14 |
| 3.1 L'engagement « zéro émission nette » est au cœur de la stratégie du Groupe | 14 |
| 3.2 Prise en compte de l'engagement « zéro émission nette » dans l'établissement des états financiers du Groupe | 14 |
| 3.3 Gouvernance | 16 |
| 3.4 Tests de sensibilité des actifs à l'évolution du prix du CO ₂ | 16 |
| 3.5 Évaluation de l'impact des éléments climatiques sur les actifs du Groupe | 16 |
| 3.6 Prise en compte des futures évolutions réglementaires | 17 |
| NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION | 18 |
| 4.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation | 18 |
| 4.2 Évolution du périmètre de consolidation | 18 |
| 4.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente | 19 |
| 4.4 Évolution du nombre de sociétés consolidées | 20 |
| 4.5 Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe | 20 |
| NOTE 5 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE | 21 |
| 5.1 Éléments du compte de résultat | 21 |
| 5.2 Informations sectorielles | 22 |
| 5.3 Indicateurs de performance | 23 |
| 5.4 Besoin en fonds de roulement | 24 |
| 5.5 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles | 25 |
| NOTE 6 CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL | 26 |
| 6.1 Provisions pour retraites et avantages au personnel | 26 |
| 6.2 Paiements en actions | 27 |
| NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'USAGE | 29 |
| 7.1 Écarts d'acquisition | 29 |
| 7.2 Autres immobilisations incorporelles | 30 |
| 7.3 Immobilisations corporelles | 30 |
| 7.4 Droits d'usage relatifs aux contrats de location | 30 |
| 7.5 Suivi de la valeur | 30 |
| NOTE 8 AUTRES ACTIFS NON COURANTS | 31 |
| NOTE 9 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET LITIGES | 32 |
| 9.1 Provisions pour autres passifs | 32 |
| 9.2 Passifs éventuels et litiges | 33 |

| | | |
|----------------|------------------------------------------------|-----------|
| NOTE 10 | FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS | 36 |
| | 10.1 Résultat financier | 36 |
| | 10.2 Endettement net | 36 |
| | 10.3 Instruments financiers | 39 |
| | 10.4 Actifs et passifs financiers | 40 |
| NOTE 11 | CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION | 42 |
| | 11.1 Capitaux propres | 42 |
| | 11.2 Résultat par action | 42 |
| NOTE 12 | IMPÔTS | 43 |
| | 12.1 Impôts sur le résultat | 43 |
| | 12.2 Impôts différés | 43 |
| NOTE 13 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE | 44 |

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS 2024

BILAN CONSOLIDÉ

Actifs

| <i>(en millions d'euros)</i> | Notes | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
|--------------------------------------------------|--------|---------------|---------------|
| Écarts d'acquisition | (7.1) | 13 664 | 13 111 |
| Autres immobilisations incorporelles | (7.2) | 4 551 | 4 368 |
| Immobilisations corporelles | (7.3) | 12 882 | 12 744 |
| Droits d'usage relatifs aux contrats de location | (7.4) | 2 898 | 2 810 |
| Titres mis en équivalence | | 822 | 705 |
| Impôts différés actifs | (12.2) | 405 | 407 |
| Engagements de retraite financés d'avance | (6.1) | 366 | 322 |
| Autres actifs non courants | (8) | 548 | 596 |
| ACTIFS NON COURANTS | | 36 136 | 35 063 |
| Stocks | (5.4) | 7 006 | 6 813 |
| Créances clients | (5.4) | 6 097 | 5 096 |
| Créances d'impôts courants | (5.4) | 178 | 93 |
| Autres créances | (5.4) | 1 614 | 1 386 |
| Actifs détenus en vue de la vente | (4.3) | 206 | 246 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | (10.2) | 8 170 | 8 602 |
| ACTIFS COURANTS | | 23 271 | 22 236 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 59 407 | 57 299 |

Passifs

| <i>(en millions d'euros)</i> | Notes | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
|-----------------------------------------------------|--------|---------------|---------------|
| Capitaux propres du Groupe | (11.1) | 23 961 | 23 273 |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle | | 465 | 485 |
| CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | | 24 426 | 23 758 |
| Dettes financières long terme - part long terme | (10.2) | 11 891 | 10 638 |
| Dettes de loyers long terme - part long terme | (10.2) | 2 429 | 2 354 |
| Provisions pour retraites et avantages au personnel | (6.1) | 1 843 | 1 960 |
| Impôts différés passifs | (12.2) | 993 | 824 |
| Autres provisions et passifs non courants | (9.1) | 1 334 | 1 182 |
| PASSIFS NON COURANTS | | 18 490 | 16 958 |
| Dettes financières long terme - part court terme | (10.2) | 1 677 | 1 820 |
| Dettes de loyers long terme - part court terme | (10.2) | 638 | 615 |
| Autres provisions et passifs courants | (9.1) | 824 | 818 |
| Dettes fournisseurs | (5.4) | 6 871 | 6 806 |
| Dettes d'impôts courants | (5.4) | 236 | 249 |
| Autres dettes | (5.4) | 5 092 | 5 504 |
| Passifs détenus en vue de la vente | (4.3) | 175 | 203 |
| Emprunts à moins d'un an et banques créditrices | (10.2) | 978 | 568 |
| PASSIFS COURANTS | | 16 491 | 16 583 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS | | 59 407 | 57 299 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| <i>(en millions d'euros)</i> | Notes | 1 ^{er} semestre 2024 | 1 ^{er} semestre 2023 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Chiffre d'affaires et produits accessoires | (5.1) | 23 464 | 24 954 |
| Coût des produits vendus | (5.1) | (16 853) | (18 170) |
| Frais généraux et de recherche | (5.1) | (3 892) | (4 020) |
| Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles | | 32 | 48 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 2 751 | 2 813 |
| Autres produits opérationnels | (5.1) | 42 | 36 |
| Autres charges opérationnelles | (5.1) | (331) | (555) |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | | 2 462 | 2 294 |
| Coût de l'endettement financier brut | | (218) | (170) |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 168 | 93 |
| Coût de l'endettement financier net hors dettes de loyers | | (50) | (77) |
| Intérêts sur dettes de loyers | | (46) | (38) |
| Autres produits et charges financiers | | (118) | (80) |
| RÉSULTAT FINANCIER | (10.1) | (214) | (195) |
| Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles | | 2 | 3 |
| Impôts sur les résultats | (12) | (546) | (607) |
| RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | | 1 704 | 1 495 |
| RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) | | 1 660 | 1 450 |
| Part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle | | 44 | 45 |

| | Notes | 1 ^{er} semestre 2024 | 1 ^{er} semestre 2023 |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------|----------------------------------|
| RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION <i>(en euros)</i> | (11.2) | 3,31 | 2,84 |
| Nombre moyen pondéré de titres en circulation | | 501 808 814 | 510 080 726 |
| RÉSULTAT NET DILUÉ (PART DU GROUPE) PAR ACTION <i>(en euros)</i> | (11.2) | 3,28 | 2,82 |
| Nombre moyen pondéré et dilué de titres | | 505 724 985 | 513 795 598 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

| <i>(en millions d'euros)</i> | Notes | 1 ^{er} semestre 2024 | 1 ^{er} semestre 2023 |
|------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------|----------------------------------|
| RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | | 1 704 | 1 495 |
| Éléments recyclables en résultat | | | |
| Écarts de conversion et retraitement hyperinflation | | 362 | 143 |
| Variation de juste valeur des instruments financiers | | 62 | (22) |
| Impôts sur les éléments recyclables en résultat | | 1 | 5 |
| Éléments non recyclables en résultat | | | |
| Variation des écarts actuariels | (6.1) | 143 | (104) |
| Impôts sur les éléments non recyclables en résultat | | (39) | 29 |
| Variation des actifs en juste valeur par capitaux propres et autres éléments | (8) | (2) | 3 |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | | 527 | 54 |
| RÉSULTAT GLOBAL | | 2 231 | 1 549 |
| Part du Groupe | | 2 193 | 1 504 |
| Part des intérêts ne donnant pas le contrôle | | 38 | 45 |

Les écarts de conversion pour le premier semestre 2024 concernent principalement le dollar américain, le peso argentin, la livre turque, le real brésilien, le peso mexicain et la couronne suédoise.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

| <i>(en millions d'euros)</i> | Notes | 1 ^{er} semestre 2024 | 1 ^{er} semestre 2023 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | | 1 704 | 1 495 |
| Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus | | (12) | (43) |
| Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs (y compris droits d'usage) | (5.1) (7) | 1 154 | 1 127 |
| Résultat de cessions d'actifs | (5.3) | 11 | 304 |
| Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions | | 26 | 60 |
| Retraitement hyperinflation | | 20 | 13 |
| Variation des stocks | | (122) | (324) |
| Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes | | (1 188) | (1 033) |
| Variation des créances et dettes d'impôt | | (88) | (11) |
| Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés | (6.1) (9.1) (12.2) | (3) | 90 |
| TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ | | 1 502 | 1 678 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et variations des dettes sur immobilisations | (7) | (909) | (887) |
| Acquisitions de titres de sociétés contrôlées, nettes de la trésorerie acquise | | (752) | (90) |
| Augmentation des dettes sur investissements | | 202 | 19 |
| Diminution des dettes sur investissements | | (21) | (50) |
| Acquisitions d'autres titres de participation | (8) | (54) | (134) |
| Investissements | | (1 534) | (1 142) |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (7) | 25 | 25 |
| Cessions de titres de sociétés contrôlées, nettes de la trésorerie cédée | | 29 | (84) |
| Cessions d'autres titres de participation | (8) | 0 | 1 |
| (Augmentation) diminution des créances sur cessions d'immobilisations | | 6 | 13 |
| Désinvestissements | | 60 | (45) |
| Augmentation des prêts et dépôts | (8) | (59) | (18) |
| Diminution des prêts et dépôts | (8) | 71 | 64 |
| TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DÉSINVESTISSEMENT | | (1 462) | (1 141) |
| Augmentation de capital | (a) | 221 | 211 |
| (Augmentation) diminution des actions propres | (a) | (513) | (353) |
| Dividendes mis en distribution | (a) | (1 047) | (1 014) |
| Transactions avec les actionnaires de la société mère | | (1 339) | (1 156) |
| Augmentations de capital des participations ne donnant pas le contrôle | (a) | 6 | 4 |
| Acquisitions d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle | | (21) | 0 |
| Cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle | | 3 | 0 |
| Variation des dettes sur investissements suite aux exercices de put sur options de minoritaires | | (65) | 0 |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle et variation des dividendes à payer | (a) | (43) | (47) |
| Transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle | | (120) | (43) |
| Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme | | 203 | 593 |
| Augmentation des dettes financières long terme | (b) (10.2) | 2 087 | 1 332 |
| Diminution des dettes financières long terme | (b) (10.2) | (962) | (758) |
| Diminution des dettes de loyers | (b) | (349) | (347) |
| Variations de la dette | | 979 | 820 |
| TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | (480) | (379) |
| Incidence des variations monétaires sur la trésorerie | | (28) | (43) |
| Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie | | (1) | (5) |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente | | 37 | (32) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE | | (432) | 78 |
| DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE | | 8 602 | 6 134 |
| DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE | | 8 170 | 6 212 |

^(a) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés.

^(b) Y compris primes, prépaiements d'intérêts et frais liés aux émissions obligataires.

Le montant des impôts décaissés s'élève à 613 millions d'euros au premier semestre 2024 (586 millions d'euros au premier semestre 2023), le montant total des loyers décaissés s'élève à 389 millions d'euros au premier semestre 2024 (372 millions d'euros au premier semestre 2023), dont 46 millions d'euros d'intérêts payés sur les dettes de loyers (38 millions d'euros au premier semestre 2023) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements s'élèvent à 27 millions d'euros au premier semestre 2024 (71 millions d'euros au premier semestre 2023).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros) | Capital | Primes et réserve légale | Réserves et résultat consolidé | Écarts de conversion | Réserves de juste valeur | Actions propres | Capitaux propres du Groupe | Intérêts ne donnant pas le contrôle | Capitaux propres de l'ensemble consolidé |
|--------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------------|-----------------|----------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------|
| AU 1^{er} JANVIER 2023 | 2 063 | 4 129 | 18 457 | (1 614) | (1) | (323) | 22 711 | 443 | 23 154 |
| Produits et charges reconnus directement en capitaux propres | | | (70) | 143 | (19) | | 54 | | 54 |
| Résultat de la période | | | 1 450 | | | | 1 450 | 45 | 1 495 |
| Total des produits et des charges de la période | | | 1 380 | 143 | (19) | | 1 504 | 45 | 1 549 |
| Augmentation de capital | | | | | | | | | |
| Plan d'Épargne Groupe | 19 | 192 | | | | | 211 | | 211 |
| Autres | | | | | | | | 3 | 3 |
| Dividendes distribués | | | (1 014) | | | | (1 014) | (52) | (1 066) |
| Actions rachetées et revendues | | | 4 | | | (357) | (353) | | (353) |
| Engagement d'achat d'actions propres | | | (192) | | | | (192) | | (192) |
| Actions annulées | (26) | (301) | | | | 327 | | | 0 |
| Paievements en actions | | | 42 | | | | 42 | | 42 |
| Variations de périmètre et autres | | | (2) | | | | (2) | (2) | (4) |
| AU 30 JUIN 2023 | 2 056 | 4 020 | 18 675 | (1 471) | (20) | (353) | 22 907 | 437 | 23 344 |
| Produits et charges reconnus directement en capitaux propres | | | (325) | (255) | 2 | | (578) | 24 | (554) |
| Résultat de la période | | | 1 219 | | | | 1 219 | 42 | 1 261 |
| Total des produits et des charges de la période | | | 894 | (255) | 2 | | 641 | 66 | 707 |
| Augmentation de capital | | | | | | | | | |
| Plan d'Épargne Groupe | 1 | (2) | | | | | (1) | | (1) |
| Autres | | 3 | | | | | 3 | 3 | 6 |
| Dividendes distribués | | | 1 | | | | 1 | (23) | (22) |
| Actions rachetées et revendues | | | 22 | | | (497) | (475) | | (475) |
| Engagement d'achat d'actions propres | | | 192 | | | | 192 | | 192 |
| Actions annulées | (31) | (400) | | | | 431 | | | 0 |
| Paievements en actions | | | 20 | | | | 20 | | 20 |
| Variations de périmètre et autres | | | (15) | | | | (15) | 2 | (13) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2023 | 2 026 | 3 621 | 19 789 | (1 726) | (18) | (419) | 23 273 | 485 | 23 758 |
| Produits et charges reconnus directement en capitaux propres | | | 105 | 368 | 60 | | 533 | (6) | 527 |
| Résultat de la période | | | 1 660 | | | | 1 660 | 44 | 1 704 |
| Total des produits et des charges de la période | | | 1 765 | 368 | 60 | | 2 193 | 38 | 2 231 |
| Augmentation de capital | | | | | | | | | |
| Plan d'Épargne Groupe | 16 | 205 | | | | | 221 | | 221 |
| Autres | | | | | | | | 6 | 6 |
| Dividendes distribués | | | (1 047) | | | | (1 047) | (49) | (1 096) |
| Actions rachetées et revendues | | | 2 | | | (515) | (513) | | (513) |
| Engagement d'achat d'actions propres | | | (200) | | | | (200) | | (200) |
| Actions annulées | (26) | (432) | | | | 458 | | | 0 |
| Paievements en actions | | | 47 | | | | 47 | | 47 |
| Variations de périmètre et autres | | | (13) | | | | (13) | (15) | (28) |
| AU 30 JUIN 2024 | 2 016 | 3 394 | 20 343 | (1 358) | 42 | (476) | 23 961 | 465 | 24 426 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Les états financiers consolidés résumés reflètent la situation comptable de la Compagnie de Saint-Gobain (la Société) et de ses filiales (l'ensemble constituant « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises. Ils sont exprimés en euros arrondis au million le plus proche.

Ces états financiers ont été arrêtés le 25 juillet 2024 par le Conseil d'administration.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés résumés du groupe Saint-Gobain ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ces états financiers résumés ne comprennent pas l'ensemble des informations demandées pour les états financiers annuels et doivent être lus en relation avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

1.1 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés résumés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2024. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

A l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et applicables obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2024 (cf. note 1.1.1) et des méthodes d'évaluation spécifiques aux arrêts intermédiaires (cf. note 1.2), les règles d'évaluation et principes comptables sont identiques à ceux appliqués par le Groupe pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2023.

1.1.1 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024

Les normes et amendements suivants, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, ont été appliqués, lorsque nécessaire, aux comptes consolidés résumés établis au 30 juin 2024 :

- Amendements à IAS 1 concernant le classement des dettes en courant/non courant, ainsi que les passifs non courants assortis de clauses restrictives ;
- Amendement à IFRS 16 « Passif de location relatif à une cession-bail ».

Les principales décisions IFRIC publiées sur le premier semestre 2024 concernent :

- IFRS 3 et IAS 27 « Fusion entre une société mère et sa filiale dans des états financiers individuels » ;
- IFRS 3 « Paiements conditionnels au maintien en emploi pendant les périodes de transfert » ;
- IAS 37 « Engagements relatifs au climat ».

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

1.1.2 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ou postérieurement

Il n'y a pas eu, sur le premier semestre 2024, de nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025 et qui seraient applicables par anticipation dès le 1^{er} janvier 2024.

1.1.3 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables concernent :

- Amendement à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » - Absence de convertibilité d'une monnaie ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la classification et l'évaluation des instruments financiers ;
- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- IFRS 19 concernant les informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique.

Ces nouvelles normes sont en cours d'analyse par le Groupe.

1.2 Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les produits et les charges du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraites et les paiements en actions (cf. note 6, p. 26), les tests de valeur des actifs (dont notamment les hypothèses intégrées à ces tests en lien avec les engagements du Groupe de diminution de ses émissions nettes de carbone) et la durée retenue pour les contrats de location (cf. note 7, p. 29), les provisions pour autres passifs (cf. note 9, p. 32), la valorisation des instruments financiers (cf. note 10, p. 36) et les impôts (cf. note 12, p. 43).

Les méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023. Les méthodes d'évaluation spécifiques appliquées concernent l'impôt sur le résultat (cf. note 12, p. 43) et les avantages au personnel (cf. note 6, p. 26).

NOTE 2 ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE ET CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

2.1 Evènements significatifs de la période

2.1.1 Acquisition de CSR Ltd en Australie

Le 26 février 2024, Saint-Gobain a annoncé avoir conclu un accord définitif avec CSR Limited (« CSR ») pour l'acquisition de l'intégralité des actions en circulation de CSR par le biais d'un « *scheme of arrangement* » à un prix de 9,00 dollars australiens par action, en espèces, représentant une valeur d'entreprise de 4,5 milliards de dollars australiens (soit environ 2,7 milliards d'euros) et une valeur d'entreprise nette d'environ 3,2 milliards de dollars australiens (soit environ 1,9 milliard d'euros), après prise en compte des actifs immobiliers monétisables à court et moyen terme d'une valeur d'au moins 1,3 milliard de dollars australiens.

CSR est un acteur de référence dans les matériaux de construction en Australie sur les marchés résidentiel et non-résidentiel, avec un chiffre d'affaires total de 2,7 milliards de dollars australiens (soit environ 1,7 milliard d'euros), 30 usines de production et environ 2 500 employés.

Le 9 juillet 2024, le Groupe a finalisé cette transaction aux conditions initiales prévues et se tourne désormais vers l'intégration de cette filiale. Pour rappel, cette acquisition est entièrement financée grâce à la trésorerie disponible du Groupe.

Enfin, s'agissant d'une opération postérieure à la clôture, aucun élément de CSR n'a été intégré dans les comptes de Saint-Gobain au 30 juin 2024 à l'exception du prix d'acquisition qui est intégré aux engagements hors bilan à hauteur de 2,6 milliards d'euros (cf. note 4.5, p. 20).

2.1.2 Emission du premier emprunt obligataire « vert »

Le 8 avril 2024, Saint-Gobain a émis son premier emprunt obligataire vert avec une double tranche : 1 milliard d'euros à 6 ans avec un coupon de 3,375 % et 1 milliard d'euros à 10 ans avec un coupon de 3,625 %. Les fonds levés dans le cadre de ce « *Green Bond* » serviront à financer des projets alignés sur la taxonomie européenne.

2.1.3 Acquisition de Bailey au Canada

Le 3 juin 2024, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition du groupe Bailey. Fondé il y a 75 ans, ce groupe est un acteur non coté produisant des ossatures métalliques pour la construction légère au Canada. Il a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 532 millions de dollars canadiens (soit environ 363 millions d'euros), opère 12 usines de production à travers le pays et emploie environ 700 personnes.

Le prix d'acquisition de 0,6 milliard d'euros a fait l'objet d'une allocation préliminaire à la clôture au 30 juin 2024 en application de la norme IFRS 3R. Le montant de l'écart d'acquisition provisoire qui en résulte s'élève à 240 millions d'euros. Le Groupe dispose désormais de 12 mois à partir de la date d'acquisition pour finaliser cette allocation.

L'acquisition a été financée entièrement grâce à la trésorerie disponible du Groupe.

2.1.4 Nomination de Monsieur Benoit Bazin comme Président-Directeur-Général du Groupe

En date du 6 juin 2024, le Conseil d'Administration a réitéré sa décision unanime du 23 novembre 2023 de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général et de nommer Monsieur Benoit Bazin Président-Directeur-Général à compter de cette date.

2.1.5 Accord pour l'achat de FOSROC en Asie et pays émergents

Le 27 juin 2024, Saint-Gobain a annoncé avoir conclu un accord définitif pour l'acquisition de FOSROC, acteur mondial non coté de référence dans la chimie de la construction, pour un montant de 1 025 millions de dollars (soit environ 960 millions d'euros) en numéraire.

FOSROC est un acteur mondial dans la chimie de la construction avec une forte présence géographique, tout particulièrement en Inde, au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique. En 2024, il devrait générer un chiffre d'affaires de 487 millions de dollars et atteindre une marge d'EBITDA estimée à 18,7 %. Avec 20 usines de production et environ 3 000 employés, FOSROC fournit une large gamme de solutions techniques pour l'industrie de la construction, notamment des adjuvants et additifs pour béton et ciment, des adhésifs et colles, des solutions d'étanchéité, de réparation du béton et de revêtement de sol.

L'acquisition sera entièrement financée grâce à la trésorerie disponible du Groupe et sa finalisation devrait intervenir au premier semestre 2025.

Au 30 juin 2024, le prix d'acquisition a été intégré aux engagements hors bilan d'achat de titres (cf. note 4.5, p. 20).

2.2 Contexte macroéconomique

Saint-Gobain fait face à un environnement économique volatile dans ses principaux pays d'opération, notamment du fait des conséquences de la vague d'inflation liée à la pandémie de la Covid-19 et à la guerre en Ukraine, et du resserrement monétaire simultané et agressif qui a suivi dans les grandes économies mondiales. Cet environnement, couplé à des tensions géopolitiques accrues, génère une incertitude sur les prix des matières premières, de l'énergie, et un ralentissement économique marqué, notamment dans le secteur de la construction, qui est très sensible à l'évolution des taux d'intérêt.

Dans cet environnement de taux d'intérêt plus élevés et de ralentissement économique, le Groupe a poursuivi sa gestion rigoureuse des risques de liquidité, de taux et de change (cf. note 10.1, p. 343 du chapitre 8 du DEU au 31 décembre 2023), tout en renforçant sa vigilance et son suivi du risque de crédit, et en maintenant l'application stricte de sa politique de couverture des prix du gaz et de l'électricité.

Les taux d'intérêt devraient néanmoins baisser courant 2024, et le Groupe est bien positionné pour tirer parti d'opportunités de moyen-terme au-delà du retournement actuel : les pénuries de logement dans les grands pays du Groupe (notamment les États-Unis, le Canada et l'Allemagne), de même que les efforts importants de rénovation énergétique nécessaires à l'atteinte des objectifs climat, représentent des sources de croissance pérenne pour Saint-Gobain.

2.2.1 Hyperinflation en Argentine et en Turquie

L'Argentine connaît une récession sévère depuis l'automne 2023, conséquence de la forte dévaluation fin 2023 et de la cure d'austérité fiscale qui contraint le pouvoir d'achat des ménages. L'inflation, qui atteint 272 % en glissement annuel en juin 2024, connaît désormais une décélération graduelle, du fait de la contraction de la demande, d'une moindre création monétaire, et d'une dévaluation plus progressive de la devise.

Quant à l'économie turque, elle continue de croître à un rythme soutenu, reflétant une forte consommation des ménages et un investissement soutenu des entreprises. Dans ce contexte, les tensions inflationnistes restent fortes, le resserrement de politique monétaire engagé depuis plusieurs mois et la stabilisation de la devise devraient permettre une décélération graduelle de l'inflation dans les prochains mois.

En application de la norme IAS29, l'hyperinflation dans ces deux pays et en particulier ses conséquences sur la perte de valeur des éléments monétaires sont reflétées dans le résultat financier du Groupe au 30 juin 2024.

2.2.2 Impacts du conflit russo-ukrainien sur la stratégie et la performance financière du Groupe

Éléments courants de l'activité opérationnelle

Depuis le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine, outre l'application par le Groupe des sanctions mises en place à l'encontre de la Russie, Saint-Gobain a décidé de mettre fin à toutes ses exportations vers des clients en Russie et Biélorussie, et à toutes ses importations en provenance de ces deux pays, et il a suspendu tout nouveau projet d'investissement dans ces pays.

Néanmoins, les activités locales russes, qui représentent environ 0.8 % du chiffre d'affaires mondial du Groupe et qui ne font l'objet d'aucun partenariat local, continuent de fonctionner, en mode autonome, les solutions produites localement étant intégralement vendues sur les marchés locaux du bâtiment.

En Ukraine, Saint-Gobain finalise la construction d'une usine de production de plâtre dans l'ouest du pays, dont le démarrage est prévu à l'été 2024.

En terme d'organisation, l'Ukraine est regroupée dans un cluster Pologne - Ukraine, et transférée sous la responsabilité directe du management polonais.

Périmètre de consolidation

Dans la mesure où le Groupe continue à produire et vendre en Russie pour le marché local du pays, et à assurer ses opérations en totale autonomie de gestion et maîtrise des rendements, il continue d'exercer le contrôle de ses filiales russes.

Ainsi, en application de la norme IFRS 10, les sociétés russes et ukrainiennes n'ont pas été déconsolidées, elles restent intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés au 30 juin 2024.

Suivi de la valeur des actifs

Le total des actifs non courants en Russie représente un montant de 178 millions d'euros, soit 0.5 % du total de l'actif non courant du Groupe.

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été mis en évidence sur ces sociétés, de sorte qu'aucune dépréciation en lien avec le conflit russo-ukrainien n'a été comptabilisée à fin juin 2024.

Risques financiers

Compte tenu de la faible présence du Groupe en Russie et en Ukraine, le conflit n'a pas engendré de risque de crédit ni de liquidité, et les risques de change sont également maîtrisés.

Le montant de la trésorerie du Groupe détenue en Russie représente 1.8 % du total de la trésorerie du Groupe au 30 juin 2024. Le Groupe ne considère pas cette trésorerie comme faisant l'objet de restriction au sens d'IAS 7.

Depuis le 2 mars 2022, le Groupe utilise pour la conversion de ses comptes consolidés le cours du rouble russe publié sur le site de Reuters.

Si les incidences directes du conflit russo-ukrainien n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers au 30 juin 2024, la situation demeure néanmoins instable et complexe. Le Groupe maintient sa vigilance sur l'analyse des impacts futurs que pourraient engendrer le conflit.

2.2.3 Impacts du conflit israélo-palestinien sur la stratégie et la performance financière du Groupe

Le Groupe n'a pas d'activité dans les pays directement impliqués dans ce conflit (Israël et Palestine).

Le Groupe conserve néanmoins une vigilance accrue sur la zone du Proche-Orient, notamment en raison des risques d'embrassement au niveau de la région.

NOTE 3 ENJEUX CLIMATIQUES

3.1 L'engagement « zéro émission nette » est au cœur de la stratégie du Groupe

Les enjeux de développement durable sont au cœur de la stratégie du groupe Saint-Gobain, et constituent un élément essentiel au soutien de sa croissance. En 2019, le Groupe s'est engagé sur un objectif « zéro émission nette » à l'horizon 2050, engagement validé en septembre 2022 par la *Science Based Targets initiative* (SBTi) jugeant notre trajectoire conforme au nouveau standard net-zéro et à l'accord de Paris sur le climat. Pour atteindre cet objectif de « zéro émission nette » d'ici 2050, Saint-Gobain a défini en novembre 2020 une feuille de route 2030, qui identifie les leviers et plans d'actions qui permettront au Groupe d'atteindre l'objectif de réduction des émissions carbone *scope 1 et 2* de 33 % en valeur absolue par rapport à 2017, et une réduction de 16 % des émissions de *scope 3*.

Les CAPEX de Saint-Gobain sont alignés sur les besoins en investissements identifiés dans cette feuille de route CO₂, qui intègre la totalité des activités du Groupe. A fin 2023, une réduction des émissions CO₂ *scope 1 et 2* de 34 % a déjà été atteinte par rapport à l'année de référence 2017.

En complément des engagements de réduction de ses émissions à horizon 2030, le Groupe a l'ambition de développer et proposer des solutions en vue de contribuer à décarboner le secteur de la construction ou les marchés de ses clients.

Les solutions innovantes développées par Saint-Gobain permettent :

- D'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments afin de réduire à la fois les impacts négatifs de la construction sur le climat et les factures énergétiques des occupants, tout en améliorant le bien-être de ces derniers. Elles jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique, puisqu'elles permettent, en réduisant les besoins en énergie, de diminuer la quantité de gaz à effet de serre émise ;
- De substituer des matériaux lourds (ciment, béton, briques) par des matériaux légers (structure à base de plaque de plâtre quand cela est substituable) ;
- D'accélérer la décarbonation des matériaux lourds.

Les Solutions de Haute Performance du Groupe permettent de répondre aux besoins croissants du marché liés à la décarbonation des procédés de construction, la mobilité et l'industrie durable. Après l'acquisition des sociétés Chryso et GCP Applied Technologies, Inc. (GCP), le Groupe a encore renforcé au premier semestre 2024 sa position dans la Chimie de la Construction, dont les produits jouent un rôle significatif dans la décarbonation de la construction par la conception d'adjuvants innovants, qui permettent de réduire l'empreinte carbone du ciment. Saint-Gobain a notamment procédé, au premier semestre 2024, à l'intégration des sociétés Izomaks (Arabie Saoudite), Imptek Chova (Équateur), R. Sol (France), Technical Finishes (Afrique du Sud), Menkol (Inde) et Adfil (Belgique), et signé un accord en vue de l'acquisition de Fosroc (Inde, Moyen-Orient et Asie Pacifique).

Afin de développer sa part de chiffre d'affaires lié aux solutions durables, Saint-Gobain a développé une méthode d'évaluation des bénéfices environnementaux de ses solutions, et ce pour l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, en vertu de cette méthode interne, le chiffre d'affaires lié aux solutions durables de Saint-Gobain (produits identifiés bas carbone) était de 73 % pour 2023.

Au final, les actions du groupe permettent de découpler croissance et émissions de CO₂ : l'intensité carbone (*scope 1 et 2*) par euro de chiffre d'affaires et d'EBITDA a ainsi baissé de respectivement 44 % et 56 % en 2023 par rapport à 2017, traduisant l'objectif du Groupe de maximiser son impact positif pour l'environnement, tout en réduisant son empreinte.

3.2 Prise en compte de l'engagement « zéro émission nette » dans l'établissement des états financiers du Groupe

En cohérence avec ces engagements et objectifs, le Groupe a considéré les enjeux liés au changement climatique et au développement durable dans ses comptes, principalement sur les aspects suivants :

Un engagement décliné sur l'ensemble du Groupe

Toutes les Régions et les Solutions de Haute Performance ont élaboré des feuilles de route structurées de réduction des émissions de CO₂. Celles-ci sont déclinées par pays et entité, usine, projet, dont la consolidation permet de valider l'engagement 2030 de réduction des émissions *scope 1 et scope 2* affichée par le Groupe, et de se projeter sur la période 2030-2050.

Elles sont revues chaque année, en cohérence avec les principales échéances financières du Groupe (plan stratégique, budget) et conjuguent un grand nombre d'axes d'amélioration, de plans d'actions et de projets industriels (efficacité et mix énergétique, mise en application de nouvelles technologies, accroissement de l'économie circulaire, reformulations, allègement et design des produits...), détaillés au niveau de chaque site, en vue de réduire les émissions directes dites de *scope 1*, et prenant en compte l'intégration croissante de nouveaux contrats PPA (*Purchase Power Agreement*) et VPPA (*Virtual Purchase Power Agreement*) pays par pays afin de réduire les émissions indirectes (*scope 2*).

Après les premières mondiales réalisées par le Groupe ces dernières années, notamment des productions à zéro émission nette de carbone (*scope 1 et 2*) de vitrage en France, de plaques de plâtre en Norvège et très bas carbone (*scope 1 et 2*) d'isolation en laine de verre en Finlande, le Groupe a poursuivi, au cours du premier semestre 2024, ses actions :

- De décarbonation des procédés de fabrication :
 - Poursuite du déploiement du projet de seconde usine 100 % électrique de production de plaque de plâtre, avec une électricité 100 % renouvelable, à Montréal (Canada) ;
 - Démarrage, en mars 2024, d'une production très bas carbone sur trois sites américains de production de clins de façade (*siding*), grâce à l'emploi de 100 % d'électricité d'origine renouvelable ;
 - Lancement du projet de construction d'une seconde ligne de production de verre plat en Égypte, dotée d'un parc solaire.
- De développement de solutions durables :
 - Après l'introduction, en 2023, du vitrage ORAÉ® (offre de verre bas carbone), la nouvelle génération de laine de verre recyclable LANAE® sera bientôt commercialisée dans toute l'Europe par Isover ;
 - Lancement en France de Placo® Plume 13, une nouvelle plaque de plâtre allégée, avec empreinte environnementale réduite ;
 - L'activité Chimie de la Construction poursuit ses efforts afin de développer de nouveaux additifs adaptés aux ciments et bétons bas carbone. Ces technologies bas carbone ouvrent d'importantes opportunités de co-développement avec de nouveaux partenaires dans des marchés en pleine expansion et permettent d'accélérer la croissance rentable de Saint-Gobain dans la chimie de la construction.

Signature de contrats d'achat d'électricité renouvelable

Le Groupe poursuit la négociation et signature de contrats d'approvisionnement en électricité renouvelable (*scope 2*), soit avec livraison physique d'électricité (*Power Purchase Agreement*), soit financier, sans livraison physique, comprenant un règlement en cash basé sur l'écart entre prix du contrat et prix de marché (*Virtual Power Purchase Agreement*). Ces contrats font l'objet d'une analyse préalable à leur signature pour déterminer le traitement comptable auquel ils seront soumis : IFRS 16 pour les contrats de location, IFRS 9 pour les instruments financiers ou IAS 37 pour les contrats d'achat bénéficiant de l'exception *own-use* de IFRS 9.2.4.

La majorité des contrats signés par le Groupe sont des PPA considérés comme des contrats d'achat bénéficiant de l'exception *own-use* de IFRS 9.2.4.

Le groupe a également signé quatre VPPA, qui sont des instruments financiers soumis à la norme IFRS 9.

Le tableau ci-dessous présente les contrats les plus significatifs (> 200 GWh sur la durée du contrat) au 30 juin 2024, avec leurs principales caractéristiques :

| Type | Localisation | Énergie | Puissance (par an) | Date de démarrage | Durée du contrat | Traitement comptable |
|------|----------------------|---------|--------------------|-------------------|------------------|----------------------|
| VPPA | USA (Blooming Grove) | Éolien | 460 GWh | 2020 | 12 ans | IFRS 9 (dérivé) |
| VPPA | USA (Cotton Bayou) | Solaire | 452 GWh | 2024 | 10 ans | IFRS 9 (dérivé) |
| VPPA | USA (Danish fields) | Solaire | 224 GWh | 2024 | 15 ans | IFRS 9 (dérivé) |
| VPPA | Pologne | Éolien | 180 GWh | 2025 | 15 ans | IFRS 9 (dérivé) |
| PPA | Roumanie | Mix | 156 GWh | 2026 | 5 ans | Contrat d'achat |
| PPA | Espagne | Mix | 100 GWh | 2024 | 10 ans | Contrat d'achat |
| PPA | USA (Chowchilla) | Solaire | 78 GWh | 2023 | 15 ans | IFRS 16 |
| PPA | France | Solaire | 36 GWh | 2024 | 15 ans | Contrat d'achat |
| PPA | Italie | Éolien | 22 GWh | 2024 | 12 ans | Contrat d'achat |
| PPA | Espagne | Solaire | 18,5 GWh | 2023 | 12 ans | Contrat d'achat |
| PPA | Roumanie | Solaire | 12 GWh | 2023 | 20 ans | Contrat d'achat |

Le Groupe a signé à ce jour trois contrats d'achat d'électricité renouvelable (VPPA) en Amérique du Nord, qui y couvriront, d'ici 2025, plus de 70 % de la consommation d'électricité de l'ensemble des sites de production de Saint-Gobain.

Il faut noter également la signature, en mai 2024, d'un deuxième PPA en Roumanie, qui entrera en vigueur en janvier 2026, et permettra de finaliser la couverture, en électricité décarbonée, des besoins de Saint-Gobain dans le pays.

En application de la norme IFRS 9, les contrats VPPA sont évalués à la juste valeur par résultat, à l'exception d'un contrat de VPPA qualifié de couverture (VPPA Pologne) dont les variations de juste valeur ont été comptabilisées dans les « autres éléments du résultat global ».

Les impacts de la variation de juste valeur des VPPA sont globalement non significatifs à l'échelle du Groupe au 30 juin 2024.

Le Groupe a ainsi acheté 57 % d'électricité décarbonée en 2023, pourcentage amené à progresser après la mise en œuvre, à partir de 2024, des contrats pré-cités.

Mesure et suivi des émissions de *scope 3*

Les catégories de *scope 3* sur lesquelles le Groupe a un véritable levier d'actions et qui font l'objet d'une validation SBTi sont principalement les catégories amont (achats de matières premières et de produits de négoce, achats d'énergie, transports). Le Groupe poursuit ses travaux d'amélioration qualitative et quantitative des données disponibles, grâce à un mécanisme de suivi précis et régulier des émissions sur les principales catégories du *scope 3*, en vue d'une modélisation efficace et automatisée de ces données.

Sur la catégorie des achats de matières premières et de produits de négoce, il est désormais demandé aux principaux fournisseurs du Groupe (les plus contributeurs en matière d'émissions de CO₂) de fournir, via un portail dédié, leurs empreintes carbone et leurs ambitions, présentées lors des journées fournisseurs.

Chaque Région et les Solutions de Haute Performance (SHP) ont identifié, dans le cadre de l'exercice du plan stratégique, les trois actions les plus significatives en vue d'une réduction des émissions de *scope 3*.

Gestion des quotas de CO₂

Le Groupe Saint-Gobain disposait, à la fin de l'exercice 2023, d'un stock de 3,6 millions de tonnes de quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par la Communauté européenne. Le Groupe a procédé, au premier trimestre 2024, à l'achat, sur le marché, de 0,3 million de tonnes de quotas de CO₂ à un prix moyen de 55 euros la tonne, et considère pouvoir conserver à fin juin 2024 une autosuffisance en quotas pour une période de l'ordre de trois ans.

Investissements durables, dépenses de Recherche et Développement, et autres dépenses en faveur du climat et de la préservation de l'environnement

Les investissements liés à la réduction des émissions de CO₂ sont suivis tous les mois dans le reporting financier du Groupe. Afin de soutenir l'accélération vers des procédés industriels neutres en carbone, une enveloppe d'un montant d'un milliard d'euros sur les dix années 2021-2030 a été allouée en investissements et en Recherche et Développement. Pour rappel, en 2023, le Groupe avait consacré 144 millions d'euros aux investissements industriels (128 millions d'euros en 2022) et 79 millions d'euros aux dépenses de Recherche et Développement ciblés sur sa stratégie de réduction des émissions de CO₂ (63 millions d'euros en 2022).

Opérations de financement

Après le lancement, en 2022, d'un « *Sustainability-Linked Bond* », dont une tranche de 500 millions d'euros à 10 ans est indexée sur deux objectifs de performance durable calculés à l'horizon de 2030 (réduction des émissions de CO₂ de 33 % pour les *scopes 1* et 2, et celle des déchets de production non recyclés de 80 %), et la signature, en décembre 2023 d'un « *Sustainability-Linked Loan* » de 4 milliards d'euros à échéance décembre 2028, dont la marge est indexée sur trois indicateurs de performance liés à la feuille de route durable de Saint-Gobain à l'horizon 2030, par rapport à l'année de référence 2017 (réduction de 33 % en absolu des émissions de CO₂ pour les *scopes 1* et 2, réduction de 80 % des déchets de production non recyclés, et taux de fréquence d'accidents inférieur ou égal à 1,5 pour 1 million d'heures travaillées), le Groupe a émis, en avril 2024, son premier emprunt obligataire vert avec une double tranche (1 milliard d'euros à 6 ans avec un coupon de 3,375 %, et 1 milliard d'euros à 10 ans avec un coupon de 3,625 %). Les fonds levés serviront à financer des projets alignés sur la taxonomie européenne.

3.3 Gouvernance

Comités RSE

Un Comité RSE est établi au sein du Conseil d'administration, ainsi qu'au sein du Comité exécutif du Groupe. Le sujet de l'adaptation du changement climatique a fait l'objet d'une séance du Comité RSE du Conseil en juin 2024 et de celui du Comité exécutif en juillet 2024.

Prix interne du carbone

Le Groupe a fixé ses prix internes du carbone à 100 euros la tonne de CO₂ pour l'évaluation de ses décisions d'investissement, et à 200 euros la tonne pour ses projets de R&D. Une approche comparable applicable aux acquisitions significatives a été mise en place. Elle intègre l'effort éventuellement nécessaire pour que l'impact carbone de ces acquisitions soit compatible avec la trajectoire de Saint-Gobain.

Politique de rémunération des dirigeants

Le renforcement de l'engagement du Groupe vers la neutralité carbone s'est traduit, depuis 2020, par une augmentation du poids des objectifs RSE dans les critères des plans de rémunération à court et long terme des dirigeants. Concernant les plans de long terme, la pondération des critères RSE a été relevée de 15 % à 20 % et ceux des rémunérations variables annuelles de 5 % à 15 %. Le poids des objectifs CO₂ est passé à 10 % pour les plans de long terme et à 5 % pour les rémunérations variables annuelles.

3.4 Tests de sensibilité des actifs à l'évolution du prix du CO₂

Comme indiqué dans la partie concernant le suivi de la valeur des actifs (cf. note 7.5.4, p. 336 du chapitre 8 du DEU au 31 décembre 2023), le Groupe intègre, dans ses tests sur la valeur des actifs, la sensibilité à l'évolution du prix des quotas de CO₂.

Ainsi, même en tenant compte d'hypothèses conservatrices, ces analyses de sensibilité ne conduiraient pas à l'identification de dépréciation des actifs nets au sein des groupes d'UGT, la marge de manœuvre constatée (*headroom*) étant significativement positive pour les principaux groupes d'UGT.

3.5 Évaluation de l'impact des éléments climatiques sur les actifs du Groupe

Saint-Gobain a mené, en 2023 une étude avec un cabinet externe afin d'identifier son exposition aux risques physiques liés à l'impact du changement climatique (inondations, feux de forêt, cyclones, tempêtes, sécheresse et stress thermique), ainsi que des tremblements de terre, sur ses activités. Une analyse de l'exposition et de la vulnérabilité aux éléments climatiques a été effectuée sur les actifs de plus de 500 sites industriels et logistiques les plus importants (couvrant plus de 80 % du chiffre d'affaires et de la valeur nette comptable des actifs du Groupe), selon trois scénarios du GIEC : SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5, et trois horizons temporels : 2030, 2040 et 2050. Cette étude a permis d'évaluer l'impact financier des risques liés aux dommages directs et indirects (perte d'exploitation) au niveau de chaque site, et pour l'ensemble du Groupe, après prise en compte des mesures d'adaptation en place. Il en résulte que, même dans le scénario le plus extrême et à l'horizon 2050, les risques totaux identifiés ne représenteraient que des montants peu significatifs, à l'échelle du groupe, par rapport à la *baseline* 2023. Le stress thermique, les inondations et les tempêtes représenteraient la majeure partie des risques estimés, principalement induits, non par les dommages directs, mais par l'interruption d'activité, avec un impact plus significatif en Asie et en Inde, l'Europe n'étant pas matériellement impactée.

La connaissance par Saint-Gobain de l'existence de ces effets d'amplification lui permet d'inclure dans sa vision et stratégie long terme les risques physiques et de transition, intégrant ainsi entièrement le changement climatique et ses impacts dans ses prises de décision.

Parallèlement à cette évaluation des risques physiques sur ses actifs, le Groupe a entamé un travail d'analyse, sur plusieurs géographies, des opportunités de croissance de ses solutions liées à l'impact des changements climatiques. Cette étude sera actualisée au second semestre 2024.

3.6 Prise en compte des futures évolutions réglementaires

Le Groupe continue d'analyser les impacts et travaille à la mise en œuvre des évolutions réglementaires en lien avec le changement climatique et la transition énergétique.

NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés résumés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Au premier semestre 2024, les pays appliquant la norme IAS 29 « information financière dans les économies hyperinflationnistes » sont les suivants :

Argentine

L'Argentine est, depuis le 1^{er} juillet 2018, considérée comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 s'applique donc aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin (selon la table d'inflation FACPCE).

Liban

Le Liban est considéré depuis octobre 2020 comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 est ainsi devenue applicable, à compter du 31 décembre 2020, aux entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre libanaise.

Le Groupe est faiblement exposé au Liban, le chiffre d'affaires et le total des actifs non courants représentent moins de 1 % des données consolidées du Groupe.

Turquie

Avec un taux d'inflation cumulée sur 3 ans supérieur à 100 % depuis février 2022, la Turquie a été intégrée en mars 2022 dans la liste des économies hyperinflationnistes. La norme IAS 29 s'applique donc aux entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre turque.

4.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe au cours du premier semestre 2024 sont présentées ci-dessous :

Le Groupe a réalisé 10 acquisitions de sociétés intégrées globalement, pour un prix d'acquisition total de 819 millions d'euros.

Le Groupe a également procédé à 2 cessions de sociétés contrôlées.

4.2.1 Acquisitions du premier semestre 2024

Les acquisitions de sociétés contrôlées représentent un chiffre d'affaires et un EBITDA en année pleine d'environ respectivement 550 millions d'euros et 95 millions d'euros.

Les principales acquisitions du premier semestre 2024 sont récapitulées ci-après :

- Le 15 janvier 2024, Saint-Gobain a conclu un accord définitif en vue de l'acquisition de Glass Service a.s., acteur de référence sur les solutions digitales pour les fours verriers, notamment dans le domaine des systèmes de contrôle avancé et de modélisation, permettant à ses clients de réduire leur consommation d'énergie. Cette acquisition complète la gamme de services digitaux proposée par Saint-Gobain en matière de prédiction, de diagnostic et d'exploitation des données pour aider ses clients à améliorer leur efficacité énergétique et optimiser l'empreinte carbone de leurs produits et procédés. Ces solutions digitales participent aux objectifs du plan stratégique « *Grow & Impact* » de Saint-Gobain visant à fournir à ses clients des solutions complètes permettant d'accélérer la décarbonation de leur offre ;
- Le 18 janvier 2024, Saint-Gobain a annoncé deux acquisitions sur le marché attractif des revêtements de sol destinés au non-résidentiel, renforçant sa présence sur ce segment de la chimie de la construction :
 - R.SOL est un producteur français de solutions pour les sols à base de résine. Cette acquisition élargit le portefeuille de Saint-Gobain grâce à la large gamme de résines diversifiées, la technologie différenciante et l'importante base de clients de R.SOL ;
 - Technical Finishes est un acteur de référence dans les solutions de revêtements de sol en résine en Afrique du Sud. Cette acquisition renforce le profil de croissance rentable de Saint-Gobain en Afrique du Sud et dans le reste du continent africain.Ces deux acquisitions confortent la position de leader de Saint-Gobain dans les solutions de revêtements de sol. Elles généreront des synergies importantes en complétant parfaitement son offre existante sous la marque Weber ;
- Le 2 février 2024, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition d'International Cellulose Corporation (« ICC »), acteur de premier plan dans l'isolation technique aux États-Unis, avec notamment des systèmes de finition par pulvérisation aux propriétés thermique, anti-feu et acoustique, pour le marché non résidentiel américain. Les solutions d'isolation d'ICC sont produites avec des fibres naturelles (principalement de cellulose) à base de plantes contenant une forte proportion de matériaux recyclés et renfermant un haut taux de CO₂ capturé. Cette acquisition permet à Saint-Gobain de compléter son offre pour la protection de l'enveloppe du bâtiment ;
- Le 3 juin 2024, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition annoncée le 3 avril 2024 du groupe Bailey (« Bailey »), acteur non coté produisant des ossatures métalliques pour la construction légère au Canada (cf. note 2.1.3 p. 11).

L'identification et l'évaluation des actifs acquis, des passifs assumés et des dettes reprises à leur juste valeur des acquisitions du premier semestre 2024 seront finalisées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

4.2.2 Principales cessions du premier semestre 2024

Les cessions représentent un chiffre d'affaires en année pleine d'environ 130 millions d'euros.

Les principales sorties de périmètre du premier semestre 2024 sont récapitulées ci-après :

- Le 5 janvier 2024, Saint-Gobain a finalisé la cession d'une part majoritaire de son activité d'isolation en mousse de polyisocyanurate (PIR) opérant au Royaume-Uni sous la marque Celotex au profit de SOPREMA ;
- Le 1^{er} mars 2024, Saint-Gobain a finalisé la cession au Groupe livari Mononen, de son activité de produits en bois traité en Irlande (PDM) et a signé avec le même acheteur un accord en vue de la cession de Calders & Grandidge au Royaume-Uni, qui est soumise à l'approbation de l'Autorité de la concurrence.

Ces cessions s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie d'optimisation du portefeuille de Saint-Gobain, visant à améliorer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe, en ligne avec les objectifs du plan « *Grow & Impact* ».

4.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

La cession de PDM, l'activité de produits en bois traité en Irlande, étant effective au premier semestre 2024, les actifs et passifs détenus en vue de la vente n'incluent plus cette entité pour la clôture au 30 juin 2024.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente au 30 juin 2024 incluent :

- L'entité Calders & Grandidge au Royaume Uni ;
- Les sociétés de la Distribution au Brésil, suite à la décision du Groupe de mettre en vente ses activités de distribution de matériaux de construction dans ce pays.

Ces cessions s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie d'optimisation du portefeuille de Saint-Gobain, visant à améliorer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe.

Les critères relatifs aux actifs et passifs destinés à être cédés étant remplis, les comptes de bilan de ces entités ont été regroupés et évalués au 30 juin 2024 conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, sur les postes « Actifs et passifs détenus en vue de la vente » du bilan consolidé.

Pour des raisons de confidentialité, les positions au 30 juin 2024 n'ont pas été détaillées par société.

Par ailleurs, ces entités en cours de cession n'ont pas été considérées comme des activités abandonnées au compte de résultat au sens d'IFRS 5 car elles ne constituent pas une activité principale pour le Groupe.

Le détail des actifs et passifs détenus en vue de la vente est le suivant :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'usage et autres actifs non courants | 53 | 68 |
| Stocks, créances clients, autres créances | 137 | 125 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | 16 | 53 |
| ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE | 206 | 246 |
| Autres provisions et passifs, courants et non courants | 11 | 13 |
| Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants | 100 | 114 |
| Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices | 64 | 76 |
| PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE | 175 | 203 |
| ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE - NET | 31 | 43 |

4.4 Évolution du nombre de sociétés consolidées

Au 30 juin 2024, le nombre de sociétés consolidées est de 937 (915 au 31 décembre 2023) dont 96 (94 au 31 décembre 2023) consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et partenariats.

4.5 Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe

Au 30 juin 2024, les engagements d'achats irrévocables s'élèvent à environ 3,6 milliards d'euros et concernent principalement l'engagement d'achat des actions de CSR Limited à hauteur de 2,6 milliards d'euros (cf. note 2.1.1 p. 11), et du groupe Fosroc à hauteur de 960 millions d'euros (cf. note 2.1.5 p. 11).

NOTE 5 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

5.1 Éléments du compte de résultat

5.1.1 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel par nature est détaillé ci-dessous :

| (en millions d'euros) | 1 ^{er} semestre 2024 | 1 ^{er} semestre 2023 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS ACCESSOIRES | 23 464 | 24 954 |
| Charges de personnel : | | |
| Salaires et charges sociales | (4 678) | (4 605) |
| Rémunérations en actions ⁽¹⁾ | (47) | (42) |
| Retraites et avantages au personnel ⁽¹⁾ | (17) | (76) |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des droits d'usage ⁽²⁾ | (1 026) | (980) |
| Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles | 32 | 48 |
| Autres ⁽³⁾ | (14 977) | (16 486) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 2 751 | 2 813 |
| Autres produits opérationnels | 42 | 36 |
| Autres charges opérationnelles ⁽²⁾ | (331) | (555) |
| AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS | (289) | (519) |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | 2 462 | 2 294 |

⁽¹⁾ Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) et l'évolution de la charge de retraites sont détaillées en note 6, p. 26 ;

⁽²⁾ Le total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles, des droits d'usage, et des amortissements des actifs incorporels liés aux PPA s'élève à 1 129 millions d'euros au premier semestre 2024 contre 1 065 millions d'euros au premier semestre 2023 ;

⁽³⁾ Le poste « Autres » du résultat d'exploitation correspond aux coûts des marchandises vendues, rabais fournisseurs et frais de distribution des entités de Distribution ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres entités. Il comprend également les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation qui s'élèvent à 285 millions d'euros au premier semestre 2024 (276 millions d'euros au premier semestre 2023).

5.1.2 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

| (en millions d'euros) | 1 ^{er} semestre 2024 | 1 ^{er} semestre 2023 |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Dépréciations d'actifs ⁽¹⁾ | (35) | (65) |
| Amortissements des actifs incorporels liés aux PPA ⁽²⁾ | (103) | (85) |
| Autres produits et charges opérationnels ⁽³⁾ | (68) | (350) |
| Plus-values de cession des actifs immobilisés | 42 | 36 |
| Pertes et profits hors exploitation ⁽⁴⁾ | (125) | (55) |
| AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS | (289) | (519) |

⁽¹⁾ Le poste « Dépréciations d'actifs » inclut : les dépréciations sur les écarts d'acquisition, sur les immobilisations incorporelles et corporelles et sur les droits d'usage, sur les actifs destinés à être cédés et sur les autres actifs ;

⁽²⁾ Les amortissements des marques et des listes clients sont reconnus séparément dans les « Autres produits et charges opérationnels », avec les autres pertes et profits liés aux regroupements d'entreprises, qui ne participent pas à la mesure de la performance des Segments opérationnels du Groupe ;

⁽³⁾ En 2024 comme en 2023, les autres produits et charges opérationnels comprennent essentiellement les moins-values de cession, les mises au rebut d'immobilisations, les frais d'acquisition et les ajustements de prix d'acquisition encourus lors des regroupements d'entreprises. En 2023, ce poste correspondait essentiellement au recyclage de la réserve de conversion suite à la cession de la Distribution au Royaume Uni ;

⁽⁴⁾ Les pertes et profits hors exploitation comprennent notamment les charges associées aux litiges et aux restructurations.

5.2 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction générale. Le Groupe a choisi de présenter les informations par Segments conformément au *reporting* interne.

La structure du Groupe est constituée de cinq ensembles, avec quatre entités régionales et une entité mondiale Solutions de Haute Performance. L'information sectorielle est présentée par Segments de la façon suivante :

- **Solutions de Haute Performance (SHP)**, qui suit une organisation par marché pour les clients mondiaux : Mobilité, Sciences de la vie, Industrie de la construction et Industrie.

Les quatre entités régionales sont les suivantes :

- **Région Europe du Nord**, qui regroupe les pays nordiques, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Europe de l'Est et la Russie ;
- **Région Europe du Sud – Moyen-Orient (MO) & Afrique**, composée de la France, du Benelux, des pays de la Méditerranée, du Moyen-Orient et de l'Afrique ;
- **Région Amériques**, qui comprend l'Amérique du Nord et l'Amérique latine ;
- **Région Asie Pacifique**, qui inclut l'Asie et l'Inde ;
- **Autres**, comprenant les différentes *holdings* du Groupe.

Les données sectorielles des premiers semestres de 2024 et 2023 par Segments sont les suivantes :

Premier semestre 2024

| (en millions d'euros) | Solutions de Haute Performance ⁽²⁾ | Europe du Nord | Europe du Sud ⁽²⁾ – MO & Afrique | Amériques ⁽²⁾ | Asie-Pacifique | Autres ⁽¹⁾ | Total Groupe |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------------|--------------|
| Chiffre d'affaires et produits accessoires | 4 969 | 5 804 | 7 316 | 4 967 | 1 033 | (625) | 23 464 |
| Résultat d'exploitation | 610 | 521 | 604 | 945 | 134 | (63) | 2 751 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 1 | 6 | 18 | 8 | (1) | 2 | 34 |
| Amortissements d'exploitation | 213 | 255 | 308 | 169 | 53 | 28 | 1 026 |
| Dépréciations d'actifs | 7 | 13 | 8 | 1 | (4) | 0 | 25 |
| EBITDA | 752 | 746 | 904 | 1 103 | 189 | (42) | 3 652 |
| Investissements incorporels et corporels ⁽³⁾ | 129 | 101 | 108 | 193 | 39 | 13 | 583 |

⁽¹⁾ La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et aux *holdings* pour les autres rubriques ;

⁽²⁾ Les chiffres d'affaires de la France et des États-Unis représentent respectivement 5 848 millions d'euros et 4 385 millions d'euros ;

⁽³⁾ Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage.

Premier semestre 2023

| (en millions d'euros) | Solutions de Haute Performance ⁽²⁾ | Europe du Nord | Europe du Sud ⁽²⁾ – MO & Afrique | Amériques ⁽²⁾ | Asie-Pacifique | Autres ⁽¹⁾ | Total Groupe |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------------|--------------|
| Chiffre d'affaires et produits accessoires | 5 163 | 6 674 | 7 976 | 4 784 | 1 036 | (679) | 24 954 |
| Résultat d'exploitation | 633 | 572 | 688 | 852 | 130 | (62) | 2 813 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 1 | 5 | 21 | 16 | 6 | 2 | 51 |
| Amortissements d'exploitation | 214 | 245 | 290 | 153 | 51 | 27 | 980 |
| Dépréciations d'actifs | 19 | 20 | 0 | 22 | 1 | 0 | 62 |
| EBITDA | 834 | 804 | 964 | 997 | 181 | (42) | 3 738 |
| Investissements incorporels et corporels ⁽³⁾ | 131 | 135 | 137 | 121 | 62 | 30 | 616 |

⁽¹⁾ La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et aux *holdings* pour les autres rubriques ;

⁽²⁾ Les chiffres d'affaires de la France et des États-Unis représentent respectivement 6 556 millions d'euros et 4 381 millions d'euros ;

⁽³⁾ Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage.

5.3 Indicateurs de performance

5.3.1 EBITDA

L'EBITDA résulte du calcul du résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles, incorporelles et des droits d'usage et des pertes et des profits hors exploitation.

Il s'élève à 3 652 millions d'euros au premier semestre 2024 (3 738 millions d'euros au premier semestre 2023).

Son calcul est le suivant :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 1^{er} semestre 2024 | 1^{er} semestre 2023 |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Résultat d'exploitation | 2 751 | 2 813 |
| Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles | 675 | 640 |
| Amortissements d'exploitation des droits d'usage | 351 | 340 |
| Pertes et profits hors exploitation | (125) | (55) |
| EBITDA | 3 652 | 3 738 |

5.3.2 Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts ne donnant pas le contrôle, diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Le résultat net courant s'élève à 1 706 millions d'euros au premier semestre 2024 (1 821 millions d'euros au premier semestre 2023). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 30 juin (501 808 814 actions en 2024, 510 080 726 actions en 2023), il représente un bénéfice net courant par action de 3,40 euros au premier semestre 2024 contre 3,57 euros au premier semestre 2023.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 1^{er} semestre 2024 | 1^{er} semestre 2023 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) | 1 660 | 1 450 |
| Déduction faite des éléments suivants : | | |
| Résultat de cession d'actifs | (11) | (304) |
| Dépréciations d'actifs et autres | (50) | (74) |
| Dotations/reprise provisions non récurrentes | (1) | 0 |
| Impact des intérêts ne donnant pas le contrôle | 0 | 2 |
| Impôts sur résultat de cession, dépréciations d'actifs, provisions non récurrentes et dépréciations d'impôts différés sur déficits reportables | 16 | 5 |
| RÉSULTAT NET COURANT (PART DU GROUPE) | 1 706 | 1 821 |

5.4 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement se compose des éléments suivants :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| VALEUR NETTE DES STOCKS | 7 006 | 6 813 |
| CRÉANCES CLIENTS VALEUR NETTE | 6 097 | 5 096 |
| Autres créances d'exploitation | 1 446 | 1 314 |
| Autres créances hors exploitation | 168 | 72 |
| AUTRES CRÉANCES VALEUR NETTE | 1 614 | 1 386 |
| CRÉANCES D'IMPÔTS COURANTS | 178 | 93 |
| DETTES FOURNISSEURS | 6 871 | 6 806 |
| Autres dettes d'exploitation | 4 665 | 4 778 |
| Autres dettes hors exploitation | 427 | 726 |
| AUTRES DETTES | 5 092 | 5 504 |
| DETTES D'IMPÔTS COURANTS | 236 | 249 |
| Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (lié à l'activité) | 3 013 | 1 639 |
| Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation (y compris créances et dettes d'impôts courants) | (317) | (810) |
| BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT | 2 696 | 829 |

5.4.1 Stocks

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, les stocks se décomposent comme suit :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
|-------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Valeur brute | | |
| Matières premières | 2 115 | 2 015 |
| En-cours de production | 530 | 475 |
| Produits finis | 5 102 | 5 054 |
| VALEUR BRUTE DES STOCKS | 7 747 | 7 544 |
| Provisions pour dépréciation | | |
| Matières premières | (273) | (270) |
| En-cours de production | (22) | (19) |
| Produits finis | (446) | (442) |
| PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS | (741) | (731) |
| VALEUR NETTE DES STOCKS | 7 006 | 6 813 |

La valeur nette des stocks s'élève à 7 006 millions d'euros au 30 juin 2024 comparée à 6 813 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges au premier semestre 2024 s'élèvent à 120 millions d'euros (192 millions d'euros au premier semestre 2023). Les reprises de dépréciations de stocks ont été comptabilisées pour un montant de 118 millions d'euros au premier semestre 2024 (115 millions d'euros au premier semestre 2023).

5.4.2 Créances et dettes d'exploitation et hors exploitation

Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances se décomposent de la manière suivante :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Valeur brute | 6 546 | 5 538 |
| Provisions pour dépréciation | (449) | (442) |
| CRÉANCES CLIENTS VALEUR NETTE | 6 097 | 5 096 |
| Rabais obtenus et avances versées aux fournisseurs | 539 | 472 |
| Créances sociales | 52 | 32 |
| Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés) | 433 | 477 |
| Créances diverses d'exploitation | 433 | 340 |
| Autres créances hors exploitation | 168 | 72 |
| Provisions pour dépréciation des autres créances | (11) | (7) |
| AUTRES CRÉANCES VALEUR NETTE | 1 614 | 1 386 |

Comptes consolidés résumés du groupe Saint-Gobain

Au premier semestre 2024, l'impact des variations de provisions et des pertes sur créances irrécouvrables s'est traduit par une charge de 28 millions d'euros contre 50 millions d'euros au premier semestre 2023.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont en hausse à 24 millions d'euros contre 19 millions d'euros au premier semestre 2023.

Les créances clients au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Valeur brute | | Dépréciation | | Valeur nette | |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
| CRÉANCES CLIENTS NON ÉCHUES | 5 545 | 4 587 | (90) | (82) | 5 455 | 4 505 |
| depuis moins d'un mois | 434 | 418 | (38) | (46) | 396 | 372 |
| entre un mois et trois mois | 168 | 166 | (43) | (49) | 125 | 117 |
| depuis plus de trois mois | 399 | 367 | (278) | (265) | 121 | 102 |
| CRÉANCES CLIENTS ÉCHUES | 1 001 | 951 | (359) | (360) | 642 | 591 |
| CRÉANCES CLIENTS | 6 546 | 5 538 | (449) | (442) | 6 097 | 5 096 |

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes se décomposent de la manière suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
|-----------------------------------------------|--------------|--------------|
| DETTES FOURNISSEURS | 6 871 | 6 806 |
| Acomptes reçus et rabais accordés aux clients | 1 796 | 2 069 |
| Fournisseurs d'immobilisations | 189 | 518 |
| Subventions reçues | 82 | 88 |
| Dettes sociales | 1 489 | 1 547 |
| Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés) | 598 | 436 |
| Autres dettes d'exploitation | 782 | 726 |
| Autres dettes hors exploitation | 156 | 120 |
| AUTRES DETTES | 5 092 | 5 504 |

5.5 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Au 30 juin 2024, les engagements d'achats irrévocables s'élèvent à 2 773 millions d'euros (2 514 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

Les autres engagements n'ont pas varié de manière significative.

NOTE 6 CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

6.1 Provisions pour retraites et avantages au personnel

6.1.1 Description des régimes à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont identiques à ceux mentionnés dans les comptes consolidés du 31 décembre 2023.

Au premier semestre 2024, le Groupe a finalisé l'externalisation complète d'une partie des engagements de retraites aux États-Unis. Cette opération s'est traduite par une diminution des engagements relatifs aux retraités de 690 millions de dollars et simultanément par une diminution des fonds de couverture pour 653 millions de dollars qui ont été versés à la compagnie d'assurance. L'écart entre les deux a été comptabilisé au premier semestre 2024 en gain de liquidation de régime pour 37 millions de dollars (34 millions d'euros).

6.1.2 Hypothèses de taux

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 30 juin 2024.

Pour la zone euro (y compris la France), deux taux d'actualisation en fonction de la durée des régimes sont déterminés à partir d'un modèle de courbe de taux développé par le Cabinet Mercer : un taux pour les régimes de durée inférieure ou égale à 13 ans en 2024 (identique à 2023), et un taux pour les régimes de durée supérieure à 13 ans en 2024 (identique à 2023).

Les taux utilisés au premier semestre 2024 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

| (en pourcentage) | Zone euro (y compris France) | | Royaume-Uni | États-Unis |
|----------------------|------------------------------|----------------------|-----------------------|------------|
| | Plans à durée courte | Plans à durée longue | | |
| Taux d'actualisation | 3,38 % | 3,45 % | 5,15 % | 5,50 % |
| Taux d'inflation | 2,00 % | | CPI 2,60 % RPI 3,05 % | 2,50 % |

Les taux utilisés en 2023 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

| (en pourcentage) | Zone euro (y compris France) | | Royaume-Uni | États-Unis |
|----------------------|------------------------------|----------------------|-----------------------|------------|
| | Plans à durée courte | Plans à durée longue | | |
| Taux d'actualisation | 3,16 % | 3,20 % | 4,60 % | 5,00 % |
| Taux d'inflation | 2,10 % | | CPI 2,50 % RPI 2,95 % | 2,50 % |

Ces trois zones représentent la quasi-totalité de l'engagement et la révision des hypothèses actuarielles notamment les taux d'actualisation et les taux d'inflation a contribué à diminuer l'engagement, et par conséquent la provision, d'un montant de 352 millions d'euros.

Les rendements dégagés sur la quasi-totalité des fonds sont de 209 millions d'euros inférieurs aux rendements prévisionnels, entraînant une augmentation de la provision du même montant.

6.1.3 Détail et évolution des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

Valeur nette comptable des provisions

Les provisions pour engagements de retraites et autres engagements sociaux sont constituées de :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Engagements de retraites | 1 159 | 1 286 |
| Indemnités de fin de carrière | 338 | 338 |
| Prévoyance des retraités | 210 | 204 |
| TOTAL DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITÉS | 1 707 | 1 828 |
| Couverture médicale | 31 | 30 |
| Incapacité de longue durée | 7 | 6 |
| Autres avantages à long terme | 98 | 96 |
| PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL | 1 843 | 1 960 |

Les provisions pour l'ensemble des autres avantages à long terme s'élèvent à 136 millions d'euros au 30 juin 2024 (132 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Comptes consolidés résumés du groupe Saint-Gobain

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités hors autres avantages à long terme se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
|------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Engagements provisionnés - passif | 1 707 | 1 828 |
| Engagements financés d'avance - actif | (366) | (322) |
| ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITES | 1 341 | 1 506 |

Variation des provisions pour retraites et prévoyance des retraités

L'évolution des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023 | 1 506 |
| Variations | |
| Charges opérationnelles | 5 |
| Coût financier / rendement calculé des fonds | 24 |
| Écarts actuariels et plafonnement de l'actif | (143) |
| Contributions aux fonds et prestations versées | (53) |
| Écarts de conversion | 1 |
| Évolution du périmètre et reclassements | 1 |
| TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE | (165) |
| SITUATION AU 30 JUIN 2024 | 1 341 |

6.2 Paiements en actions

6.2.1 Plan d'Épargne du Groupe (PEG)

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est présent. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Les salariés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel. Ces actions sont détenues, selon les pays, soit directement soit par l'intermédiaire des fonds communs de placement du PEG ; elles ne peuvent être cédées pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. Le prix de souscription est celui fixé par le Directeur général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain sur Euronext Paris aux 20 séances de bourse qui précèdent la décision avec application d'une décote de 20 %, conformément aux dispositions légales, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux délibérations du Conseil d'administration. Les salariés bénéficient également d'un abondement de l'entreprise qui est enregistré en charges dans les comptes du Groupe.

Au premier semestre 2024, le groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un nouveau plan d'épargne Groupe. Le prix de référence est de 69,12 euros (55,24 euros en 2023), soit, après décote de 20 %, un prix de souscription de 55,30 euros (44,19 euros en 2023) qui a été arrêté par décision du Directeur général le 11 mars 2024.

Le Groupe a émis au titre du PEG 4 007 048 actions nouvelles (4 778 291 actions en 2023) de quatre euros de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 55,30 euros (44,19 euros en 2023) représentant une augmentation de capital de 221 millions d'euros (211 millions d'euros en 2023) nette des frais y afférant.

Une charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés a été enregistrée pour un montant de 27,4 millions d'euros au premier semestre 2024, contre 23,7 millions d'euros en 2023.

6.2.2 Plans d'options sur actions

La Compagnie de Saint-Gobain a mis en œuvre, jusqu'en 2018, des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Depuis 2019, aucun plan d'options sur actions n'a été mis en œuvre.

De même qu'en 2023, la charge IFRS 2 correspondant à l'amortissement des plans attribués antérieurement est nulle au premier semestre 2024.

6.2.3 Attribution d'actions de performance et d'unités de performance

Plans d'attribution d'actions de performance

Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre.

Au 30 juin 2024, quatre plans d'attribution d'actions de performance, autorisés par le Conseil d'administration en 2020, 2021, 2022 et le 23 novembre 2023, sont en cours.

Au cours du premier semestre 2024, aucun nouveau plan n'a été mis en œuvre.

Le montant enregistré en charges au premier semestre 2024 au titre de ces plans s'élève à 20,0 millions d'euros (18,4 millions d'euros au premier semestre 2023).

Plans d'attribution d'unités de performance

Des plans d'attribution d'unités de performance, assujettis à des conditions de présence et de performance, ont été mis en œuvre annuellement entre 2012 et 2015 au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France. Lesdits plans ne donnent pas lieu à remise d'actions mais donnent à leurs bénéficiaires la possibilité de recevoir à long terme (période d'exercice comprise entre quatre années après la date d'attribution et dix années après cette date) une rémunération en numéraire dont le montant sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain.

Aucun plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance n'a été mis en place depuis 2016.

La période d'acquisition du dernier plan ayant pris fin en 2019, il n'y a plus de charges au titre de ces plans.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'USAGE

Les variations des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des droits d'usage au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 sont détaillées ci-dessous :

| (en millions d'euros) | Ecarts d'acquisition | Autres immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles | Droits d'usage | Total |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------|-------------------|---------------|
| Au 1^{er} janvier 2023 | | | | | |
| Valeur brute | 14 304 | 5 924 | 33 151 | 6 422 | 59 801 |
| Amortissements et dépréciations cumulés | (1 446) | (1 898) | (20 988) | (3 670) | (28 002) |
| VALEUR NETTE | 12 858 | 4 026 | 12 163 | 2 752 | 31 799 |
| Variations | | | | | |
| Acquisitions | | 115 | 1 914 | 828 | 2 857 |
| Cessions | | (5) | (65) | (10) | (80) |
| Dotation aux amortissements (1) | | (301) | (1 174) | (692) | (2 167) |
| Dépréciations | (81) | (14) | (125) | (8) | (228) |
| Écarts de conversion et retraitement hyperinflation | (162) | (41) | (96) | (28) | (327) |
| Évolution du périmètre et autres variations | 496 | 585 | 149 | 15 | 1 245 |
| Actifs détenus en vue de la vente | | 3 | (22) | (47) | (66) |
| TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE | 253 | 342 | 581 | 58 | 1 234 |
| Au 31 décembre 2023 | | | | | |
| Valeur brute | 14 534 | 6 420 | 34 251 | 6 535 | 61 740 |
| Amortissements et dépréciations cumulés | (1 423) | (2 052) | (21 507) | (3 725) | (28 707) |
| VALEUR NETTE | 13 111 | 4 368 | 12 744 | 2 810 | 33 033 |
| Variations | | | | | |
| Acquisitions | | 31 | 552 | 425 | 1 008 |
| Cessions | | (2) | (26) | (2) | (30) |
| Dotation aux amortissements (1) | | (159) | (619) | (351) | (1 129) |
| Dépréciations | (2) | | (17) | (6) | (25) |
| Écarts de conversion et retraitement hyperinflation | 186 | 56 | 64 | (14) | 292 |
| Évolution du périmètre et autres variations | 369 | 257 | 184 | 25 | 835 |
| Actifs détenus en vue de la vente | | | | 11 | 11 |
| TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE | 553 | 183 | 138 | 88 | 962 |
| Au 30 juin 2024 | | | | | |
| Valeur brute | 15 103 | 6 774 | 34 883 | 6 715 | 63 475 |
| Amortissements et dépréciations cumulés | (1 439) | (2 223) | (22 001) | (3 817) | (29 480) |
| VALEUR NETTE | 13 664 | 4 551 | 12 882 | 2 898 | 33 995 |

(1) La ligne « Dotation aux amortissements » du poste « Autres immobilisations incorporelles » inclut les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, s'élevant à 103 millions d'euros au premier semestre 2024 (85 millions d'euros au premier semestre 2023).

7.1 Écarts d'acquisition

Au premier semestre 2024, les évolutions du périmètre correspondent principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition de Bailey pour 240 millions d'euros, d'Adfil pour 49 millions d'euros et les acquisitions Izomaks Industries LLC et de Chova del Ecuador SA pour respectivement 43 millions d'euros et 31 millions d'euros.

Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la livre sterling, du peso argentin, de la livre turque, du real brésilien et de la couronne norvégienne.

En 2023, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition de Building Products of Canada Corp. pour 532 millions d'euros et à la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition de GCP, qui avait engendré une réduction de l'écart d'acquisition de 199 millions d'euros.

Des pertes de valeur avaient été constatées pour un total de 81 millions d'euros sur des actifs isolés sur la période. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la livre turque, de la livre sterling, de la couronne norvégienne et du peso argentin.

7.2 Autres immobilisations incorporelles

Au premier semestre 2024, les évolutions du périmètre correspondent principalement aux ajustements de PPA liés à l'acquisition de Bailey pour 215 millions d'euros. Elles comprennent également les ajustements de PPA d'ICC Acquisition Corporation et de United Paints & Chemicals - Drymix pour un montant total de 41 millions d'euros, ainsi que la mise à jour de la relation clientèle et des marques de Building Products of Canada Corp. pour un montant total de -10 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la livre turque et de la livre sterling.

En 2023, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition de Building Products of Canada Corp. pour 421 millions d'euros et aux ajustements de PPA liés à l'acquisition de GCP sur la relation clientèle, la propriété intellectuelle et les marques pour respectivement 247 millions d'euros, 128 millions d'euros et -131 millions d'euros, et ceux liés à l'acquisition de Kaycan pour un montant total de -116 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du franc suisse et de la livre sterling.

7.3 Immobilisations corporelles

Au premier semestre 2024, les évolutions du périmètre correspondent principalement à l'acquisition de Bailey pour 137 millions d'euros et aux ajustements de PPA de Building Products of Canada Corp. pour 43 millions d'euros. Des pertes de valeur ont par ailleurs été constatées pour un total de 17 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du real brésilien, du peso argentin, du peso mexicain, de la livre turque, de la roupie indienne et de la livre égyptienne.

En 2023, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition de Building Products of Canada Corp. pour 56 millions d'euros et aux ajustements de PPA liés à l'acquisition de GCP pour un montant de 33 millions d'euros et Kaycan pour 73 millions d'euros. Des pertes de valeur avaient par ailleurs été constatées pour un total de 125 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du peso mexicain, du peso argentin, du zloty polonais, du yuan renminbi, de la roupie indienne, du real brésilien, du rouble russe, et de la livre turque.

7.4 Droits d'usage relatifs aux contrats de location

Au 30 juin 2024, les droits d'usage relatifs aux contrats de location correspondent principalement aux terrains et constructions pour 2 407 millions d'euros (2 343 millions d'euros au 31 décembre 2023) et aux matériels et outillages pour 491 millions d'euros (467 millions d'euros au 31 décembre 2023).

7.5 Suivi de la valeur

Le Groupe réalise régulièrement - et systématiquement pour la clôture de décembre - des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, droits d'usage, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée, soit par une approche dite « simplifiée » qui repose sur une valorisation par multiple d'EBITDA, soit par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour l'ensemble des UGT, y compris les UGT identifiées à fin décembre 2023 comme étant sensibles, l'analyse des performances du premier semestre 2024 et des perspectives envisagées ne font ressortir aucun indicateur de pertes de valeurs (*trigger events*) de nature à déclencher un test de dépréciation des actifs.

Le Groupe n'a pas identifié de variation significative par rapport aux estimations du 31 décembre 2023.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les variations des autres actifs non courants sont analysées ci-dessous :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Titres de participation et autres titres | Prêts, dépôts et cautions | Total des autres actifs non courants |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| Au 1^{er} janvier 2023 | | | |
| Valeur brute | 175 | 374 | 549 |
| Provisions pour dépréciation | (6) | (6) | (12) |
| VALEUR NETTE | 169 | 368 | 537 |
| Variations | | | |
| Augmentations/(diminutions) | 127 | (27) | 100 |
| Dotations/reprises des provisions pour dépréciation | (4) | 1 | (3) |
| Écarts de conversion et retraitement hyperinflation | (3) | 1 | (2) |
| Transferts et autres variations | | 3 | 3 |
| Évolution du périmètre | (39) | 1 | (38) |
| Variation de juste valeur | (2) | 2 | 0 |
| Actifs détenus en vue de la vente | | (1) | (1) |
| TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE | 79 | (20) | 59 |
| Au 31 décembre 2023 | | | |
| Valeur brute | 258 | 356 | 614 |
| Provisions pour dépréciation | (10) | (8) | (18) |
| VALEUR NETTE | 248 | 348 | 596 |
| Variations | | | |
| Augmentations/(diminutions) | 52 | (12) | 40 |
| Écarts de conversion et retraitement hyperinflation | 1 | (5) | (4) |
| Transferts et autres variations | | 7 | 7 |
| Évolution du périmètre | (88) | | (88) |
| Variation de juste valeur | (2) | (1) | (3) |
| TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE | (37) | (11) | (48) |
| Au 30 juin 2024 | | | |
| Valeur brute | 221 | 348 | 569 |
| Provisions pour dépréciation | (10) | (11) | (21) |
| VALEUR NETTE | 211 | 337 | 548 |

NOTE 9 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET LITIGES

9.1 Provisions pour autres passifs

Le détail par nature et l'évolution des autres provisions et passifs courants et non courants sont les suivants :

| (en millions d'euros) | Provisions pour litiges et environnement | Provisions pour restructurations et charges de personnel | Provisions pour garantie clients | Provisions pour autres risques | Total des provisions pour autres passifs | Dettes sur investissements | Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Au 1^{er} janvier 2023 | | | | | | | |
| Part courante | 253 | 65 | 145 | 179 | 642 | 51 | 693 |
| Part non courante | 207 | 90 | 127 | 495 | 919 | 173 | 1 092 |
| TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS | 460 | 155 | 272 | 674 | 1 561 | 224 | 1 785 |
| Variations | | | | | | | |
| Dotations | 105 | 189 | 137 | 250 | 681 | | 681 |
| Reprises | (10) | (18) | (27) | (98) | (153) | | (153) |
| Utilisations | (54) | (85) | (62) | (60) | (261) | | (261) |
| Évolution du périmètre | 7 | 1 | 27 | 5 | 40 | | 40 |
| Écarts de conversion et reclassements | (13) | (6) | (5) | (45) | (69) | (12) | (81) |
| Passifs détenus en vue de la vente | 1 | (1) | | (11) | (11) | | (11) |
| TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE | 36 | 80 | 70 | 41 | 227 | (12) | 215 |
| Au 31 décembre 2023 | | | | | | | |
| Part courante | 291 | 102 | 182 | 205 | 780 | 38 | 818 |
| Part non courante | 205 | 133 | 160 | 510 | 1 008 | 174 | 1 182 |
| TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS | 496 | 235 | 342 | 715 | 1 788 | 212 | 2 000 |
| Variations | | | | | | | |
| Dotations | 38 | 80 | 47 | 55 | 220 | | 220 |
| Reprises | (3) | (15) | (9) | (37) | (64) | | (64) |
| Utilisations | (31) | (71) | (30) | (27) | (159) | | (159) |
| Évolution du périmètre | | | | | | | |
| Écarts de conversion et reclassements | 9 | 6 | 1 | (2) | 14 | 146 | 160 |
| Passifs détenus en vue de la vente | | (1) | | 2 | 1 | | 1 |
| TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE | 13 | (1) | 9 | (9) | 12 | 146 | 158 |
| Au 30 juin 2024 | | | | | | | |
| Part courante | 301 | 89 | 184 | 194 | 768 | 56 | 824 |
| Part non courante | 208 | 145 | 167 | 512 | 1 032 | 302 | 1 334 |
| TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS | 509 | 234 | 351 | 706 | 1 800 | 358 | 2 158 |

Les provisions pour litiges et pour risques environnementaux couvrent les charges liées aux litiges, à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

Les provisions pour litiges s'élèvent à 287 millions d'euros au 30 juin 2024 (275 millions d'euros 31 décembre 2023). Elles couvrent notamment les procédures PFOA et le litige concurrence dans le secteur de la distribution en Suisse. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la note 9.2 « Passifs éventuels et litiges ».

Les provisions pour autres risques concernent notamment la provision de DBMP LLC afférente aux litiges amiante (cf. note 9.2.2, p. 33 sur les passifs liés à l'amiante aux États-Unis).

9.2 Passifs éventuels et litiges

9.2.1 Droit de la concurrence et procédures liées

Enquête de la Commission suisse de la concurrence dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires

En novembre 2011, la Commission suisse de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires. En mai 2014, le secrétariat de la Commission a adressé une notification de griefs à Sanitas Troesch ainsi qu'à d'autres grossistes du secteur arguant que Sanitas Troesch et certains de ses concurrents se seraient notamment concertés en 2005 et en 2012 sur une baisse des prix « bruts » (*gross prices*).

L'amende totale prononcée à l'encontre de toutes les sociétés concernées est de 80 millions de francs suisses. Pour Sanitas Troesch, elle s'élève à 28,8 millions de francs suisses. Sanitas Troesch a fait appel de cette décision le 2 mai 2016. Sanitas Troesch réfute toujours fermement les griefs avancés. L'audition a eu lieu devant le Tribunal administratif fédéral le 21 janvier 2020 et la date à laquelle le Tribunal administratif fédéral rendra sa décision n'est pas encore connue. Une provision pour litiges a néanmoins été passée au 31 décembre 2015 pour un montant équivalent au montant de l'amende, montant inchangé au 30 juin 2024.

Enquêtes d'autorités de concurrence dans le secteur des additifs et adjuvants

La Commission européenne, l'autorité de concurrence au Royaume-Uni et l'autorité de concurrence turque ont ouvert des enquêtes concernant des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des additifs pour ciments et des adjuvants pour béton et mortier. Au 30 juin 2024, aucune notification de grief n'avait encore été effectuée.

Le Groupe a par ailleurs été attiré dans des actions de groupe aux États-Unis et au Canada en lien avec ces enquêtes, qui sont encore à un stade préliminaire.

9.2.2 Litiges liés à l'amiante

Les procédures en cours liées à l'amiante sont décrites ci-après.

Litiges français relatifs à l'amiante

Actions en reconnaissance de faute inexcusable

En France, les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM Holding, qui ont fabriqué dans le passé des produits en fibrociment contenant des fibres d'amiante, font l'objet d'actions en reconnaissance de faute inexcusable consécutives à des maladies reconnues d'origine professionnelle, émanant d'anciens salariés de ces sociétés ou de leurs ayants droit.

Au 30 juin 2024, un total de 856 actions ont ainsi été engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'assurance maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

À cette même date, 839 de ces 856 procédures sont définitivement terminées, 17 actions demeurant en cours.

Le montant total des indemnisations versées depuis le début de ces procédures par Everite et Saint-Gobain PAM s'élève à environ 12,7 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre environ 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Des actions de même nature ont par ailleurs été engagées contre 16 autres sociétés françaises du Groupe (en dehors de celles ne faisant plus partie du Groupe) ayant utilisé par le passé des éléments de protection en amiante destinés à protéger leurs salariés et installations contre la chaleur de leurs fours.

Au 30 juin 2024, un total de 298 actions ont ainsi été engagées depuis l'origine contre ces 16 sociétés, 261 d'entre elles étant définitivement terminées et 37 demeurant en cours.

Le montant total des indemnisations versées depuis le début de ces procédures par ces sociétés s'élève à environ 15,8 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre environ 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Actions en réparation du préjudice d'anxiété

Huit sociétés du Groupe, exploitant ou ayant exploité en France des établissements « classés amiante », ont fait l'objet d'actions judiciaires en réparation d'un préjudice d'anxiété engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, en vue d'obtenir l'indemnisation d'un préjudice d'anxiété ayant pour origine leur prétendue exposition à l'amiante.

Au 30 juin 2024, un total de 971 actions ont ainsi été engagées contre ces sociétés.

À cette même date, 861 de ces procédures sont désormais définitivement terminées, 110 demeurant en cours.

Le montant total des indemnisations versées depuis le début de ces procédures s'élève à 8,8 millions d'euros au 30 juin 2024 (montant identique à celui enregistré au 31 décembre 2023).

Il est précisé que les chiffres ci-dessus n'incluent pas les actions engagées contre les sociétés ne faisant plus partie du Groupe.

Enfin, le montant total provisionné pour l'ensemble des litiges français relatifs à l'amiante, actions en reconnaissance de faute inexcusable et en réparation d'un préjudice d'anxiété, s'établit à environ 8 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre environ 7 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Situation aux États-Unis

Mesures prises pour parvenir à une résolution équitable et définitive des passifs historiques liés à l'amiante de CertainTeed Corporation aux États-Unis

DBMP LLC, société affiliée à CertainTeed LLC basée en Caroline du Nord qui détient les passifs historiques liés à l'amiante de l'ancienne entité CertainTeed Corporation, s'est placée volontairement le 23 janvier 2020 sous le régime du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites auprès du tribunal compétent du district Ouest de Caroline du Nord à Charlotte. La procédure est en cours. Elle vise à parvenir à une résolution certaine, définitive et équitable de l'ensemble des réclamations actuelles et futures liées aux produits ayant contenu de l'amiante fabriqués ou vendus par l'ancienne entité CertainTeed Corporation.

DBMP LLC a l'intention d'obtenir du tribunal l'autorisation d'établir un *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites – disposition spécifique qui s'applique aux sociétés qui sont exposées à un nombre important de réclamations liées à l'amiante – en vue de régler son passif lié à l'amiante de façon juste et équitable : les demandeurs actuels et futurs ayant des réclamations admissibles pourront recevoir un paiement plus rapide, en évitant les délais, le stress et l'incertitude des contentieux devant les tribunaux ; dans le même temps, la création et le financement d'un tel *trust* permettront de résoudre définitivement les passifs liés à l'amiante de DBMP LLC.

Durant le déroulement de cette procédure, qui devrait durer jusqu'à cinq à huit ans environ, l'ensemble des contentieux relatifs à l'amiante ont été suspendus ainsi que les frais y afférents, laissant à DBMP LLC le temps et la protection nécessaires pour négocier un accord qui doit être approuvé au nom de l'ensemble des demandeurs et par le tribunal.

Cette mesure a été prise en raison des aléas croissants liés à la résolution des contentieux devant les tribunaux aux États-Unis. Malgré l'écoulement du temps, le vieillissement de la population et la plus grande difficulté pour les demandeurs de légitimement invoquer avoir été exposés à des produits de l'ancienne entité CertainTeed Corporation ayant contenu de l'amiante, la pratique des demandeurs consistant à assigner systématiquement de nombreux défendeurs, souvent sans fondement, a continué en effet de générer un volume constant de réclamations contre DBMP LLC, sans qu'il soit possible de savoir quand elles cesseront, avec de manière générale, une augmentation du montant des transactions et verdicts.

Certaines procédures contradictoires ont été engagées par les représentants des plaignants actuels et futurs contre DBMP LLC, CertainTeed LLC, Saint-Gobain Corporation, Compagnie de Saint-Gobain et diverses autres parties. Aucune décision sur le bien-fondé de ces réclamations n'a été prise et ces dernières n'affectent pas l'évaluation financière faite par la Société de la procédure de faillite du chapitre 11.

Incidence sur les comptes

À la suite de l'ouverture de la procédure du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites le 23 janvier 2020, les actifs et passifs de DBMP LLC et de sa filiale à 100 % Millwork & Panel LLC, et en particulier la provision de DBMP LLC afférente aux litiges amiante, ne sont plus consolidés dans les comptes du Groupe.

Néanmoins, du fait de la conclusion d'un accord entre CertainTeed LLC et DBMP LLC prévoyant le financement par CertainTeed LLC des coûts de la procédure de faillite de DBMP LLC et, à terme, du *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites – uniquement dans l'hypothèse, dans les deux cas, où DBMP LLC ne serait pas en mesure de les supporter en totalité –, le Groupe a comptabilisé dans ses comptes consolidés une provision correspondant au montant de la dette estimée vis-à-vis de DBMP LLC s'élevant à 405 millions de dollars au 30 juin 2024 (contre 407 millions de dollars au 31 décembre 2023).

Le résultat consolidé du Groupe au premier semestre 2024 n'est pas affecté par la procédure de faillite en cours décrite ci-dessus.

Cette procédure a pour effet de suspendre le paiement de tous les frais juridiques et des indemnités relatifs aux réclamations liées à l'amiante auprès de DBMP LLC, et aucune charge y afférente n'a été comptabilisée au 30 juin 2024 (comme au premier semestre 2023).

Situation au Brésil

Au Brésil, les anciens salariés de Brasilit, qui fabriquait par le passé des produits en fibre ciment contenant de l'amiante, qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire, soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation. Environ 1 200 accords ont ainsi été conclus jusqu'à ce jour.

Deux actions collectives ont été engagées en 2017 à l'encontre de Brasilit par deux associations de défense d'anciens salariés ayant été exposés à l'amiante dans les établissements de São Caetano (État de São Paulo) et de Recife (État de Pernambouc) en vue d'obtenir une révision de l'assistance médicale et des indemnisations pécuniaires. Des décisions de première et de seconde instance ont été rendues respectivement en juillet 2020 et en juillet 2021 dans le cadre de l'action relative à l'établissement de São Caetano, rejetant les demandes des plaignants. Ces derniers ont fait appel de la décision de seconde instance. Des décisions de première et de seconde instance ont été rendues respectivement en février et octobre 2022 dans le cadre de l'action relative à l'établissement de Recife, rejetant les demandes de la partie demanderesse. Cette dernière a fait appel de la décision de seconde instance.

Une troisième action collective a été engagée en 2019 à l'encontre de Brasilit à Capivari (État de São Paulo) par le ministère public en vue d'obtenir une couverture médicale et des dommages-intérêts pour préjudice moral en faveur des salariés, des anciens salariés, ainsi que leurs familles respectives, et des sous-traitants ayant été exposés à l'amiante. Des décisions de première et seconde instance ont été rendues respectivement en septembre 2020 et mai 2023 partiellement en faveur des plaignants. En particulier des dommages-intérêts pour préjudice moral ont été alloués aux plaignants, pour un montant réduit à 5 millions de réaux brésiliens (0,8 million d'euros). Brasilit a fait appel de la décision de seconde instance.

Brasilit fait l'objet de contrôles du ministère du Travail et continue de se conformer à l'ensemble de ses obligations légales en matière d'assistance médicale de ses salariés et anciens salariés.

En novembre 2017, la Cour suprême du Brésil a décidé d'interdire définitivement l'usage de l'amiante dans l'ensemble du pays. Brasilit a volontairement cessé de l'utiliser dès 2002.

9.2.3 Litiges environnementaux

Procédures PFOA aux États-Unis

Des teneurs en PFOA (acide perfluoro-octanoïque) supérieures aux recommandations sanitaires de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) et aux concentrations maximales de contaminants dans l'eau potable fixées au niveau local ont été détectées dans les réseaux d'eau des localités et les puits privés proches des sites de SG PPL : un site à Hoosick Falls (État de New York), un ancien site à Merrimack (New Hampshire) et de deux anciens sites à North Bennington (Vermont) aux États-Unis. Le PFOA et le PTFE (polytétrafluoroéthylène) n'ont jamais été produits sur ces sites. SG PPL utilise le PTFE comme matière première qu'elle acquiert auprès de fournisseurs tiers ; le PTFE contenait par le passé du PFOA.

De manière volontaire, SG PPL a fourni de l'eau potable en bouteille aux habitants de ces trois localités, a installé des systèmes de purification aux points de sortie d'eau pour les habitants et entreprises de ces trois localités, a installé des systèmes de filtration au carbone sur le réseau d'eau de Hoosick Falls et a financé l'installation d'un système de filtration au carbone sur le réseau d'eau de Merrimack Valley. En outre, SG PPL a financé de manière volontaire la construction de raccords au réseau d'eau de certains habitants des localités de Merrimack et de Bennington. Le site de SG PPL situé à Merrimack a été fermé en août 2023. Des analyses sont en cours et la responsabilité de SG PPL en matière de dépollution et de mise en place de systèmes de purification d'eau sur les sites des États du New Hampshire et de New York n'a pas encore été établie. S'agissant du Vermont, les obligations en matière de dépollution ont été fixées et en grande partie exécutées, étant précisé que des obligations futures d'exploitation et de maintenance demeurent. SG PPL a conclu des accords (*consent orders*) avec les agences environnementales des États de New York en 2016 et 2023, du Vermont en 2017 et 2019 relativement à deux sites différents, et du New Hampshire en 2018, aux termes desquels elle a accepté de finaliser des enquêtes, de mettre en œuvre des mesures de remédiation provisoires ou définitives sur ses sites actuels et anciens, sans préjuger d'une quelconque responsabilité de SG PPL et, en ce qui concerne les États du Vermont et du New Hampshire, de financer la construction de réseaux d'eau. Une telle responsabilité, si elle était établie, pourrait être en partie partagée avec d'autres parties prenantes s'agissant notamment du site de Hoosick Falls.

Des actions en réparation de préjudices économiques et de santé en lien avec le PFOA ont été intentées devant les juridictions civiles des États de New York, du New Hampshire et du Vermont, sous forme, pour certaines, d'actions de groupe. Il est difficile de prévoir l'issue de telles actions et leur calendrier, tout comme de savoir si d'autres actions seront intentées contre SG PPL. Toutefois, des accords transactionnels ont été signés dans le cadre des actions en cours devant les juridictions civiles des États de New York et du Vermont.

Le montant de la provision enregistrée dans les comptes au 30 juin 2024 à ce titre s'élève à environ 236 millions d'euros (contre environ 226 millions d'euros au 31 décembre 2023). Cette provision couvre des travaux de remédiation ainsi que des coûts relatifs aux procédures en cours.

9.2.4 Autres passifs éventuels

Incendie de la tour Grenfell au Royaume-Uni

Celotex dont le contrôle a été cédé par Saint-Gobain Construction Products UK Limited le 5 janvier 2024, fournit des matériaux isolants pour des applications destinées au secteur du bâtiment et de la construction. Des produits isolants de deux gammes Celotex ont été achetés par l'intermédiaire de distributeurs et utilisés dans le cadre de la rénovation de la tour Grenfell, à Londres, en 2015/2016, dont l'un a été utilisé comme composant d'un système de revêtement de façade conçu et installé (par des tiers) sur la façade extérieure de la tour.

À la suite de l'incendie de la tour Grenfell survenu le 14 juin 2017, une commission d'enquête a été constituée pour apprécier, entre autres, les modifications apportées au bâtiment dans le cadre de sa rénovation, le rôle joué par les différents professionnels de la construction et les informations fournies par les fabricants des produits utilisés. Les travaux de la commission ont été divisés en deux phases. Le rapport de phase 1 a été publié le 30 octobre 2019 et la publication du rapport de phase 2 est prévue en septembre 2024. Une enquête pénale portant sur les circonstances de l'incendie est également en cours.

De nombreuses questions et circonstances nécessitent d'être étudiées de manière approfondie et l'ensemble des conséquences pour Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited ne seront probablement pas connues avant un certain temps.

Des procédures civiles liées à la tour Grenfell ont été intentées par des proches des victimes, des survivants, des résidents et des membres des services d'urgence à l'égard de Celotex Limited et/ou Saint-Gobain Construction Products UK Limited et d'un certain nombre d'autres défendeurs. À la suite de processus confidentiels de résolution alternative des différends impliquant un certain nombre de parties, des transactions confidentielles ont été conclues concernant la majorité des plaintes et ont donné lieu à des paiements aux plaignants concernés sans aucune reconnaissance de responsabilité de la part de Celotex Limited et/ou Saint-Gobain Construction Products UK Limited. Celotex Limited continue d'être engagée avec un certain nombre d'autres défendeurs, dans un processus de résolution alternative des différends pour tenter de résoudre les réclamations restantes des membres des services d'urgence. Les principales implications financières des transactions conclues sont reflétées dans les états financiers au 30 juin 2024.

Il est difficile de déterminer à ce stade dans quelle mesure Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited pourraient encourir d'autres charges financières ou voir leur responsabilité civile ou pénale engagée du fait de la production, la commercialisation, la fourniture ou l'usage de leurs produits ; Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited ne sont actuellement pas en mesure d'estimer de manière fiable leur responsabilité éventuelle à cet égard.

NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1 Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les intérêts sur dettes de loyers, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers.

Le résultat financier des premiers semestres 2024 et 2023 comprend :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 1 ^{er} semestre 2024 | 1 ^{er} semestre 2023 |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Coût de l'endettement financier brut | (218) | (170) |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 168 | 93 |
| COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS DETTES DE LOYERS | (50) | (77) |
| Intérêts sur dettes de loyers | (46) | (38) |
| COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET TOTAL | (96) | (115) |
| Coût financier des retraites | (187) | (195) |
| Rendement des fonds | 160 | 171 |
| COÛT FINANCIER DES RETRAITES NET | (27) | (24) |
| Autres charges financières | (97) | (63) |
| Autres produits financiers | 6 | 7 |
| AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS | (91) | (56) |
| RÉSULTAT FINANCIER | (214) | (195) |

10.2 Endettement net

10.2.1 Emprunts et dettes financières

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
|---------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Émissions obligataires | 11 091 | 9 841 |
| Emprunt perpétuel et titres participatifs | 197 | 197 |
| Titrisation long terme | 390 | 390 |
| Autres passifs financiers à long terme | 213 | 210 |
| DETTE FINANCIÈRES LONG TERME - PART LONG TERME | 11 891 | 10 638 |
| Émissions obligataires | 1 386 | 1 479 |
| Titrisation long terme | 110 | 110 |
| Autres passifs financiers à long terme | 181 | 231 |
| DETTE FINANCIÈRES LONG TERME - PART COURT TERME | 1 677 | 1 820 |
| Programmes court terme (NEU CP, US CP, Euro CP) | 0 | 0 |
| Titrisation court terme | 381 | 229 |
| Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme | 597 | 339 |
| DETTE FINANCIÈRES COURT TERME | 978 | 568 |
| TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS | 14 546 | 13 026 |
| Dettes de loyers | 3 067 | 2 969 |
| TOTAL DETTE BRUTE | 17 613 | 15 995 |
| Disponibilités sur comptes bancaires | (2 849) | (3 001) |
| Portefeuille OPCVM et valeurs assimilées | (5 321) | (5 601) |
| DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerie | (8 170) | (8 602) |
| TOTAL ENDETTEMENT NET | 9 443 | 7 393 |

Comptes consolidés résumés du groupe Saint-Gobain

La variation de la dette financière à long terme du Groupe, hors dettes de loyers, se décompose comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 déc. 2023 | | | 30 juin 2024 | | | |
|--------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------|----------------------|-------------|-------------|---------------|
| | Avec impact sur la trésorerie | | Sans impact sur la trésorerie | | | | |
| | Augmentations | Diminutions | Évolution du périmètre | Écarts de conversion | Autres | | |
| Dettes financières long terme – part long terme | 10 638 | 2 066 | (10) | 12 | (14) | (801) | 11 891 |
| Dettes financières long terme – part court terme | 1 820 | 21 | (952) | 1 | (3) | 791 | 1 677 |
| TOTAL DETTES FINANCIÈRES LONG TERME | 12 458 | 2 087 | (962) | 13 | (17) | (10) | 13 568 |

Les principales variations avec impact sur la trésorerie sont détaillées en note 10.2.3. La principale variation sans impact de trésorerie « Autres » correspond au reclassement en part court terme des dettes à échéance dans les 12 mois.

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme), hors dettes de loyers, gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 12.3 milliards d'euros au 30 juin 2024 (pour une valeur comptable enregistrée de 12.7 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

10.2.2 Échéancier de la dette brute totale

L'échéancier de la dette brute totale du Groupe, au coût amorti, au 30 juin 2024 se décompose comme suit :

| (en millions d'euros) | Devise | Moins d'un an | De un à cinq ans | Au-delà de cinq ans | Total |
|------------------------------------------------|-----------------------|---------------|------------------|---------------------|---------------|
| Émissions Obligataires | EUR | 1 249 | 5 585 | 5 212 | 12 046 |
| | GBP | 137 | 0 | 294 | 431 |
| Emprunt perpétuel et titres participatifs | EUR | 0 | 0 | 197 | 197 |
| Titrisation long terme | EUR | 110 | 390 | 0 | 500 |
| Autres passifs financiers à long terme | Toutes devises | 21 | 95 | 118 | 234 |
| Intérêts courus dette long terme | Toutes devises | 160 | 0 | 0 | 160 |
| TOTAL DETTES FINANCIÈRES LONG TERME | | 1 677 | 6 070 | 5 821 | 13 568 |
| DETtes FINANCIÈRES COURT TERME | Toutes devises | 978 | 0 | 0 | 978 |
| TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS | | 2 655 | 6 070 | 5 821 | 14 546 |
| Dettes de loyers | Toutes devises | 638 | 1 587 | 842 | 3 067 |
| TOTAL DETTE BRUTE | | 3 293 | 7 657 | 6 663 | 17 613 |

10.2.3 Emprunts obligataires

La Compagnie de Saint-Gobain a émis le 8 avril 2024, un emprunt obligataire, de type Green Bond, d'un montant total de 2 milliards d'euros réparti en deux tranches :

- 1 000 millions d'euros à échéance 8 avril 2030 avec un coupon de 3,375 % ;
- 1 000 millions d'euros à échéance 8 avril 2034 avec un coupon de 3,625 %.

Ces fonds serviront à financer des projets alignés sur la taxonomie européenne.

La Compagnie de Saint-Gobain a remboursé les emprunts suivants arrivés à maturité :

- le 15 mars 2024 un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros avec un coupon de 0.625 % ;
- le 28 juin 2024 deux placements privés d'un montant total de 95 millions d'euros avec un coupon indexé sur le « CMS 10 », swapés à taux fixe (environ 4,1 %).

10.2.4 Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 écus de nominal, aujourd'hui de 5 000 euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 19 541 titres. Le nombre de titres en circulation au 30 juin 2024 est donc de 5 459 pour un montant nominal d'environ 27 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (moyenne des taux interbancaires offerts par un panel de banques de référence pour des dépôts en euro à six mois).

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

10.2.5 Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 30 juin 2024 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75 % et 125 % du TMO, en fonction des résultats consolidés du groupe Saint-Gobain.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 30 juin 2024 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une part d'une partie fixe applicable à 60 % du montant nominal du titre et rémunérée à 7,5 % l'an, et d'autre part d'une partie variable applicable à 40 % du montant nominal du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent et au taux de référence Euribor 6 mois +7/8 %.

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

10.2.6 Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper*).

La situation de ces programmes s'établit comme suit :

| (en millions d'euros) | Tirages autorisés | Limites autorisées au 30 juin 2024 | Encours au 30 juin 2024 | Encours au 31 déc. 2023 |
|------------------------------|-------------------|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <i>Medium Term Notes</i> | toutes durées | 15 000 | 12 572 | 11 417 |
| <i>NEU CP</i> | jusqu'à 12 mois | 4 000 | 0 | 0 |
| <i>US Commercial Paper</i> | jusqu'à 12 mois | 934 * | 0 | 0 |
| <i>Euro Commercial Paper</i> | jusqu'à 12 mois | 934 * | 0 | 0 |

* Équivalent à 1 000 millions d'USD sur la base du taux de change au 30 juin 2024.

Conformément aux usages du marché, les tirages de *Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)*, d'*US Commercial Paper* et d'*Euro Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant d'un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

La limite autorisée du programme de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) a été portée à 20 000 millions d'euros à compter du 4 juillet 2024.

10.2.7 Ligne de crédit syndiquée

La Compagnie de Saint-Gobain dispose d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *NEU CP*, *US Commercial Paper* et *Euro Commercial Paper*).

Cette ligne de crédit syndiquée est à maturité décembre 2028, avec deux options d'extension d'un an supplémentaire chacune.

Il s'agit d'un « *Sustainability-Linked Loan* » (SLL) dont la marge est indexée sur trois indicateurs de performance liés à la feuille de route durable de Saint-Gobain (réduction des émissions de CO₂ pour les *scopes* 1 et 2, réduction des déchets de production non recyclés, taux de fréquence d'accidents du travail limité).

Au 30 juin 2024, cette ligne de crédit n'est pas utilisée.

10.2.8 Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point.P Finances, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation. Ces deux programmes de titrisation ne sont pas déconsolidants.

Le programme français d'un montant maximal de 500 millions d'euros s'élève à 500 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 500 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 390 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Le programme américain, d'un montant maximal de 500 millions de dollars, est utilisé au 30 juin 2024 à hauteur de 408 millions de dollars, soit une contrevaieur de 381 millions d'euros contre 229 millions d'euros au 31 décembre 2023.

10.2.9 Affacturage

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances sous forme d'affacturage. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 a conduit le Groupe à déconsolider les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées déconsolidées au 30 juin 2024 est de 656 millions d'euros contre 646 millions d'euros au 31 décembre 2023.

10.3 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change, d'énergie (Swaps et VPPA), de matières premières et d'actions dans le but de couvrir les risques liés aux variations de ces sous-jacents, qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

| (en millions d'euros) | Juste valeur | | | Nominal réparti par échéance | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|--------------|------------------------------|---------------|------------------|---------------------|---------------|
| | Dérivés Actif | Dérivés Passif | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 | Moins d'un an | De un à cinq ans | Au-delà de cinq ans | 30 juin 2024 |
| COUVERTURE DE JUSTE VALEUR | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | 0 |
| Couverture de flux futurs | | | | | | | | |
| Change | 135 | (70) | 65 | 0 | 5 103 | 9 | 0 | 5 112 |
| Taux | 4 | (36) | (32) | (39) | 0 | 0 | 368 | 368 |
| Énergie et matières premières | 3 | (20) | (17) | (12) | 39 | 83 | 166 | 288 |
| Autres risques : actions | 3 | 0 | 3 | 5 | 2 | 5 | 0 | 7 |
| COUVERTURE DE FLUX FUTURS - TOTAL | 145 | (126) | 19 | (46) | 5 144 | 97 | 534 | 5 775 |
| Dérivés non qualifiés conclus principalement par la Compagnie de Saint-Gobain | | | | | | | | |
| Change | 9 | (12) | (3) | 1 | 4 409 | 0 | 0 | 4 409 |
| Taux | 0 | 8 | 8 | (15) | 126 | 41 | 0 | 167 |
| Énergie et matières premières | 15 | (2) | 13 | 0 | 48 | 131 | 179 | 358 |
| DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS - TOTAL | 24 | (6) | 18 | (14) | 4 583 | 172 | 179 | 4 934 |
| TOTAL | 169 | (132) | 37 | (60) | 9 727 | 269 | 713 | 10 709 |

10.3.1 Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 30 juin 2024, cette valorisation n'est pas significative.

10.3.2 Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs

Au 30 juin 2024, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (*cash-flow hedge reserve* consolidée) représente un solde créditeur de 36 millions d'euros composé principalement :

- montant débiteur de 16 millions d'euros relatif aux *Cross Currency Swaps* qualifiés en couverture de flux futurs permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire en livre sterling ;
- montant débiteur de 17 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures d'énergie qualifiées en couverture de flux futurs ;
- montant créditeur de 4 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de taux qualifiées en couverture de flux futurs ;
- montant créditeur de 65 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de change qualifiées en couverture de flux futurs.

Les dérivés qualifiés en couverture de flux futurs ne présentent pas d'inefficacité significative.

10.3.3 Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs

Pour les instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat », la part de juste valeur rapportée au résultat représente un gain de 18 million d'euros au 30 juin 2024 contre une perte de 14 millions d'euros au 31 décembre 2023.

10.3.4 Structure de la dette du Groupe, hors dettes de loyers

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (*swaps* de taux et *Cross Currency Swaps*), s'établit à 3,2 % au 30 juin 2024 contre 3,0 % au 31 décembre 2023.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 30 juin 2024 après gestion par des *swaps* de taux et des *Cross Currency Swaps*.

| (en millions d'euros) | Dette brute, hors dettes de loyer | | |
|------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------|---------------|
| | Variable | Fixe | Total |
| EUR | 1 502 | 10 145 | 11 647 |
| Autres devises | 848 | 1 863 | 2 711 |
| TOTAL | 2 350 | 12 008 | 14 358 |
| (en pourcentage) | 16 % | 84 % | 100 % |
| Intérêts courus et autres | | | 188 |
| TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS | | | 14 546 |

10.4 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers ont été classés dans les catégories selon la norme IFRS 9 de la manière suivante :

Au 30 juin 2024

| (en millions d'euros) | Notes | Instruments financiers | | | Instruments financiers à la juste valeur | | | Total des instruments financiers évalués à la juste valeur | |
|----------------------------------------------|-------|---------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------------------------------------|--------------|
| | | Juste valeur par résultat | Juste valeur par autres éléments du résultat global | Coût amorti | Données de niveau 1 | Données de niveau 2 | Données de niveau 3 | | |
| Créances clients et autres créances | | | | 7 555 | 7 555 | | | 0 | |
| Prêts, dépôts et cautions | (8) | | | 337 | 337 | | | 0 | |
| Titres de participation et autres titres | (8) | | 211 | | 211 | | 211 | 211 | |
| Instruments dérivés actifs | | 24 | 145 | | 169 | 169 | | 169 | |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | | 5 321 | | 2 849 | 8 170 | 5 321 | | 5 321 | |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS | | 5 345 | 356 | 10 741 | 16 442 | 5 321 | 169 | 211 | 5 701 |
| Dettes fournisseurs et autres dettes | | | | (11 870) | (11 870) | | | 0 | |
| Dettes financières long terme et court terme | | | | (14 520) | (14 520) | | | 0 | |
| Dettes de loyers long terme et court terme | | | | (3 067) | (3 067) | | | 0 | |
| Instruments dérivés passifs | (6) | (6) | (126) | | (132) | (132) | | (132) | |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | | (6) | (126) | (29 457) | (29 589) | 0 | (132) | 0 | (132) |
| ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET | | 5 339 | 230 | (18 716) | (13 147) | 5 321 | 37 | 211 | 5 569 |

Au 31 décembre 2023

| | Instruments financiers | | | | Instruments financiers à la juste valeur | | | Total des instruments financiers évalués à la juste valeur | |
|----------------------------------------------|------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------------------------------------|---------------------|
| | Notes | Juste valeur par résultat | Juste valeur par autres éléments du résultat global | Coût amorti | Total des instruments financiers | Données de niveau 1 | Données de niveau 2 | | Données de niveau 3 |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | | | |
| Créances clients et autres créances | | | | 6 474 | 6 474 | | | | 0 |
| Prêts, dépôts et cautions | (8) | | | 348 | 348 | | | | 0 |
| Titres de participation et autres titres | (8) | | 248 | | 248 | | | 248 | 248 |
| Instruments dérivés actifs | | 8 | 10 | | 18 | | 18 | | 18 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | | 5 600 | | 3 001 | 8 601 | 5 600 | | | 5 600 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS | | 5 608 | 258 | 9 823 | 15 689 | 5 600 | 18 | 248 | 5 866 |
| Dettes fournisseurs et autres dettes | | | | (12 296) | (12 296) | | | | 0 |
| Dettes financières long terme et court terme | | | | (12 971) | (12 971) | | | | 0 |
| Dettes de loyers long terme et court terme | | | | (2 969) | (2 969) | | | | 0 |
| Instruments dérivés passifs | | (22) | (56) | | (78) | | (78) | | (78) |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | | (22) | (56) | (28 236) | (28 314) | 0 | (78) | 0 | (78) |
| ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET | | 5 586 | 202 | (18 413) | (12 625) | 5 600 | (60) | 248 | 5 788 |

NOTE 11 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

11.1 Capitaux propres

11.1.1 Capitaux propres

Au 30 juin 2024, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 504 005 802 actions au nominal de 4 euros (506 438 012 actions au 31 décembre 2023).

11.1.2 Nombre d'actions

| | Nombre d'actions | |
|----------------------------------------------|----------------------|--------------------|
| | Composant le capital | En circulation |
| NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 515 769 082 | 511 362 092 |
| Plan d'Épargne Groupe | 4 778 291 | 4 778 291 |
| Options de souscription d'actions | 96 997 | 96 997 |
| Actions rachetées | | (17 111 277) |
| Actions revendues | | 2 935 434 |
| Actions annulées | (14 206 358) | |
| NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023 | 506 438 012 | 502 061 537 |
| Plan d'Épargne Groupe | 4 007 048 | 4 007 048 |
| Options de souscription d'actions | 35 923 | 35 923 |
| Actions rachetées | | (7 399 867) |
| Actions revendues | | 855 595 |
| Actions annulées | (6 475 181) | |
| NOMBRE D' ACTIONS AU 30 JUIN 2024 | 504 005 802 | 499 560 236 |

11.1.3 Dividendes

L'Assemblée générale, réunie le 6 juin 2024, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2023, soit 2,10 euros par action (2 euros par actions au titre de l'exercice 2022). Ce dividende a été détaché le 10 juin et mis en paiement le 12 juin 2024.

11.2 Résultat par action

11.2.1 Le résultat de base par action

Le calcul du résultat de base par action se détaille comme suit :

| | 1 ^{er} semestre 2024 | 1 ^{er} semestre 2023 |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros) | 1 660 | 1 450 |
| Nombre moyen pondéré de titres en circulation | 501 808 814 | 510 080 726 |
| RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DE BASE PAR ACTION (en euros) | 3,31 | 2,84 |

11.2.2 Résultat dilué par action

Le calcul du résultat dilué par action se détaille comme suit :

| | 1 ^{er} semestre 2024 | 1 ^{er} semestre 2023 |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros) | 1 660 | 1 450 |
| Nombre moyen pondéré et dilué de titres | 505 724 985 | 513 795 598 |
| RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DILUÉ PAR ACTION (en euros) | 3,28 | 2,82 |

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (134 022 titres au 30 juin 2024) et des plans d'attribution d'actions de performance (3 782 149 titres au 30 juin 2024).

NOTE 12 IMPÔTS

12.1 Impôts sur le résultat

Conformément à la norme IAS 34, la charge d'impôt comptabilisée est déterminée par référence au taux effectif d'impôt projeté en fin d'année, retraité des éléments ponctuels du semestre.

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 25,82 % au premier semestre 2024 (identique à celui du premier semestre 2023), et s'analyse de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 1^{er} semestre 2024 | 1^{er} semestre 2023 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 704 | 1 495 |
| moins : | | |
| Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | 34 | 51 |
| Impôts sur les résultats | (546) | (607) |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES | 2 216 | 2 051 |
| Taux d'imposition de la France | 25,82 % | 25,82 % |
| Impôt théorique au taux français | (572) | (530) |
| Incidence du différentiel de taux à l'étranger | 25 | 21 |
| Dépréciations d'actif et plus ou moins-values sur cession d'actif | (27) | (84) |
| Non reconnaissance d'impôts différés actifs et provisions sur impôts différés actifs | 19 | (3) |
| Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) | 1 | (1) |
| Coûts relatifs aux dividendes | (11) | (15) |
| Autres impôts et variations de provisions | 19 | 5 |
| IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS | (546) | (607) |

L'incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger par rapport au taux en France s'explique par la contribution des pays à taux d'impôt plus faibles.

Par ailleurs, en raison de sa taille, le groupe Saint-Gobain est concerné par les règles du Pilier Deux de l'OCDE introduisant un impôt minimum de 15 %, et applicables à compter de l'exercice 2024.

Au 30 juin 2024, le Groupe a donc pris en compte, dans le calcul de son taux effectif d'impôt projeté, l'estimation des impacts de cette nouvelle norme en tenant compte des mesures de sauvegarde transitoires introduites par l'OCDE.

Il résulte de ces projections que le Groupe reste exposé sur un nombre très limité de petites juridictions, confirmant ainsi les études d'impact menées au cours de l'exercice précédent et en particulier le fait que le montant estimé de la « Top-up tax » reste non significatif au regard de la charge totale d'impôt du Groupe.

12.2 Impôts différés

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Impôts différés actifs/(passifs) nets |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| VALEUR NETTE AU 1^{er} JANVIER 2023 | (386) |
| (Charges)/produits d'impôts différés | 36 |
| Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 | 136 |
| Écarts de conversion et retraitement hyperinflation | 8 |
| Actifs et passifs détenus en vue de la vente | (2) |
| Évolution du périmètre et autres variations | (209) |
| VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2023 | (417) |
| (Charges)/produits d'impôts différés | (21) |
| Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 | (39) |
| Écarts de conversion et retraitement hyperinflation | (20) |
| Actifs et passifs détenus en vue de la vente | 1 |
| Évolution du périmètre et autres variations | (92) |
| VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2024 | (588) |

Les évolutions de périmètre sur le premier semestre 2024 concernent principalement l'entrée de Bailey. En 2023, les évolutions de périmètre concernaient essentiellement l'entrée de Building Products of Canada Corp., ainsi que la finalisation des PPA de GCP et Kaycan.

En ce qui concerne les impacts sur les impôts différés des règles du Pilier Deux, conformément à l'exception temporaire introduite par le paragraphe 4A de la norme IAS 12, le groupe Saint-Gobain n'a comptabilisé aucun impôt différé à ce titre au 30 juin 2024.

NOTE 13 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En dehors de la finalisation de l'acquisition de CSR Ltd en Australie le 9 juillet 2024 (cf. note 2.1.1 p11), le Groupe n'a pas identifié d'événement postérieur à la clôture.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Société anonyme

Tour Saint-Gobain

12, place de l'Iris

92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

KPMG S.A.

Tour ECHO
2, avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Société anonyme

Tour Saint-Gobain

12, place de l'Iris

92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux actionnaires de la société Compagnie de Saint-Gobain,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Compagnie de Saint-Gobain, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Paris-La Défense, le 25 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

DELOITTE & ASSOCIES

Pierre-Antoine Duffaud

Laurent Chillet

Frédéric Gourd



ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES
DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2024

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre clos le 30 juin 2024 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Compagnie de Saint-Gobain et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Courbevoie, le 25 juillet 2024

Benoit Bazin

Président-Directeur Général

Compagnie de Saint-Gobain

N. Sreedhar

Directeur financier

Compagnie de Saint-Gobain